

QUEEN
HD
2346
.C2
Y614
1996/97
c.2

IC

Guide des services et des programmes du gouvernement du Canada à l'intention de la petite entreprise

1996-1997



La petite **entreprise**

GAGE D'EMPLOIS ET DE CROISSANCE



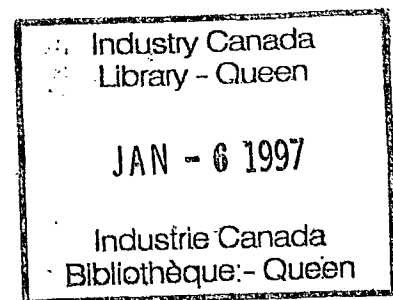
Gouvernement
du Canada Government
of Canada

Canada

**Guide des services
et des programmes
du gouvernement
du Canada
à l'intention
de la petite
entreprise**

1996-1997

Queen
HD
2346
C2
Y614
1996/97
c.2



Ce guide donne un aperçu des services et des programmes du gouvernement du Canada à l'intention de la petite entreprise. Cette publication doit être considérée comme un point de départ, un guide de référence qui vous aidera à trouver l'information pertinente.

Les lecteurs sont invités à proposer des améliorations et à formuler des suggestions en remplissant le questionnaire à la fin du présent guide, et en l'expédiant au :

Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise
Bureau 546A, Tour est
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Télécopieur : (613) 954-5492

Cette publication et le sondage sont disponibles par voie électronique sur le World Wide Web à l'adresse suivante : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mangb/frndoc/guidepme.html

Présentation adaptée
Le *Guide des services et des programmes du gouvernement du Canada à l'intention de la petite entreprise 1996-1997* est aussi disponible sur demande dans une présentation adaptée à des besoins particuliers.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication, s'adresser au :

Service de distribution
Direction générale des communications
Industrie Canada
Bureau 205D, Tour ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : (613) 947-7466
Télécopieur : (613) 954-6436

ou à votre Centre de services aux entreprises du Canada le plus près (voir la section *A votre service*, à la fin du présent guide).

Produit pour Industrie Canada par :
Simply Stated Business Communications
295, rue Bay
Ottawa (Ontario) K1R 5Z7
Téléphone : (613) 236-4622
Courrier électronique : hannelore@easyinternet.ca

Nota — Aux fins du présent document, la forme masculine désigne, s'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1996
N° au cat. C1-10/1997F
ISBN 0-662-81605-6
51323 F

Also available in English under the title: *Your Guide to Government of Canada Services and Support for Small Business 1996-1997.*



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
---------------------------	---

Point de départ

1. Organismes publics	4
Organismes de développement économique régional et FedNor	4
Agence de promotion économique du Canada atlantique	5
Bureau fédéral de développement régional (Québec)	5
Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	6
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	6
Banque de développement du Canada	7
Centres de services aux entreprises du Canada	7
Strategis : Industrie Canada en direct	9
Statistique Canada : de l'information de premier plan	10

Services et programmes du gouvernement

2. Financement	12
Loi sur les prêts aux petites entreprises	12
Banque de développement du Canada	13
Aide financière des organismes de développement économique régional et de FedNor	15
Sociétés d'aide au développement économique des collectivités	16
Entreprise autochtone Canada	17
Programme du développement économique des collectivités	18
Programme de développement commercial	19
Programme de négociation de l'accès aux ressources	19
Financement de projets agricoles : Société du crédit agricole	20
Plan d'investissement communautaire du Canada	21
Aide financière aux organisations culturelles canadiennes	21
3. Accès à de nouveaux marchés	23
Favoriser le commerce intérieur	23
Exportation	23
InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	24
Centres du commerce international	25
Service des délégués commerciaux	26
Réseau mondial d'information sur les exportations	26
Service d'exportation agroalimentaire	27

TABIE DES MATIÈRES

Financement des exportations	29
Programme de développement des marchés d'exportation	30
Société pour l'expansion des exportations.....	31
Corporation commerciale canadienne	33
Agence canadienne de développement international.....	34
Importation	36
Colloques sur les douanes pour les entreprises.....	36
Mesures de protection des produits canadiens contre la concurrence étrangère déloyale : <i>Loi sur les mesures spéciales d'importation</i>	36
4. Exigences et services fiscaux pour les petites entreprises	38
Numéro d'entreprise et services intégrés.....	38
Déclarations et demandes simplifiées	39
Crédit d'impôt à l'investissement de recherche scientifique et de développement expérimental.....	39
Taxe sur les produits et services.....	40
5. Dossier des ressources humaines : travail indépendant et initiatives de l'employeur	42
Aide au travail indépendant	42
Répertoire national des diplômés.....	43
Jeunes Stagiaires Canada	44
Programme d'emploi en commerce international	45
Assurance-emploi et nouveau formulaire de relevé d'emploi.....	45
Partenariats locaux sur le marché du travail	47
6. Compétences en gestion et perfectionnement professionnel.....	48
Banque de développement du Canada.....	48
Initiative pour les femmes entrepreneures — Ouest canadien.....	51
Outil de diagnostic ISO 9000 — Québec.....	52
Contact! Le réseau canadien de gestion	52
Programme de planification d'initiatives agricoles : aide de la Société du crédit agricole à l'industrie agroalimentaire	53
Formation en exportation	53
7. Sciences, technologie et innovation	55
Programme d'aide à la recherche industrielle	55
Réseau canadien de technologie	55
Partenariat technologique Canada	56
Centre d'innovation en technologies de l'information du Centre de recherches sur les communications.....	57
8. Occasions d'affaires sur l'autoroute de l'information.....	58
Voie d'accès à la technologie canadienne.....	58
Rescol	59
Programme d'accès communautaire.....	59
Collections numérisées de Rescol.....	60
Programme des ordinateurs pour les écoles.....	60

9. Votre entreprise et la législation fédérale	62
Constituer votre entreprise en personne morale :	
<i>Loi sur les sociétés par actions</i>	62
Protéger vos biens : propriété intellectuelle.....	63
Règles du marché : <i>Loi sur la concurrence</i>	65
Règles du marché et étiquetage des produits :	
bien s'y prendre du premier coup	66
Normaliser vos procédés ou services commerciaux :	
Conseil canadien des normes.....	67
Assurer la précision des poids et mesures : Mesures Canada	68
Licences de radiocommunication	68
En cas de faillite	69
10. En affaires avec le gouvernement fédéral	70
Réduction de la paperasserie	70
Marchés publics.....	70
Programme de promotion des relations avec les fournisseurs	71
Service des invitations ouvertes à soumissionner	71
Politique d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.....	72
Propriétés fédérales à vendre	72

A votre service

Centres de services aux entreprises du Canada.....	74
Banque de développement du Canada.....	75
Centres du commerce international	75
Société pour l'expansion des exportations.....	75
Organismes de développement économique régional	76
Agence de promotion économique du Canada atlantique.....	76
Initiative fédérale du développement économique dans	
le Nord de l'Ontario	76
Bureau fédéral de développement régional (Québec)	76
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	77
<i>Strategis</i> : Industrie Canada en direct.....	77

Adresses Internet.....	78
-------------------------------	-----------

Index.....	82
-------------------	-----------

Sondage : Aidez-nous à mieux vous servir

INTRODUCTION

Pour assurer leur prospérité au cours du XXI^e siècle, les entreprises doivent s'adapter aux changements technologiques et à l'évolution du marché qui sont au cœur même de la nouvelle économie mondiale.

Afin de stimuler la compétitivité et la création d'emplois au sein des entreprises canadiennes, le gouvernement fédéral participe — dans le cadre du Programme emploi et croissance — à de nombreux projets de collaboration avec l'industrie, les établissements d'enseignement, les groupes d'intérêts et d'autres ordres de gouvernement. Ces partenaires s'efforcent notamment d'assainir l'économie, de stimuler les milieux d'affaires, d'encourager les entreprises à exporter, de mettre en place une infrastructure technologique moderne et de veiller à ce que les jeunes du pays acquièrent les compétences et l'expérience qui leur permettront de réussir sur le marché du travail de demain. En sa qualité de principal créateur d'emplois, la petite entreprise fait partie intégrante du plan d'action du gouvernement.

Le présent guide se divise en trois sections.

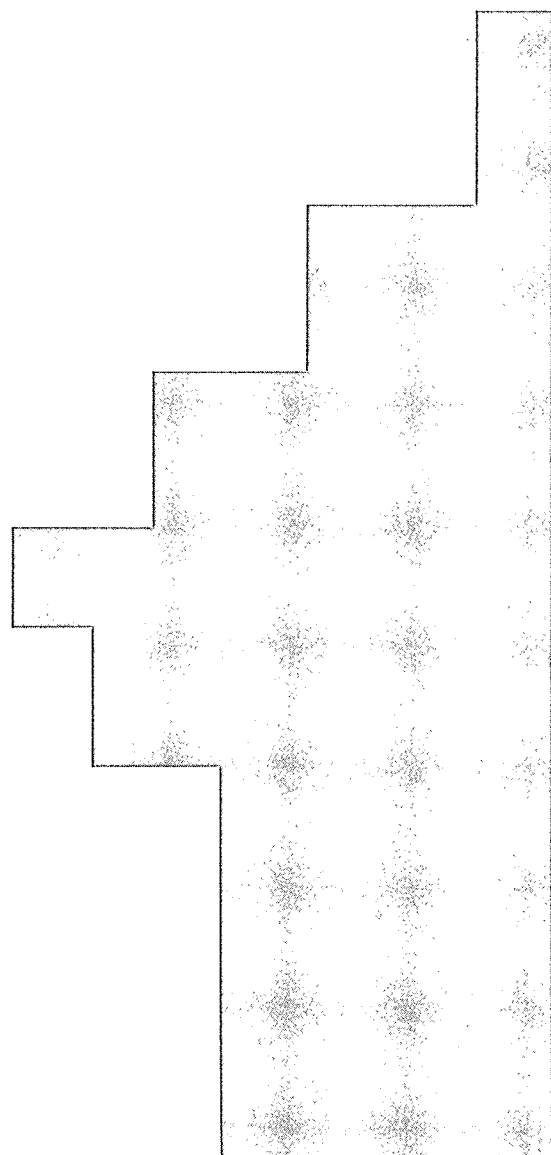
La première, *Point de départ*, décrit brièvement certains organismes publics qui constituent d'excellents points d'accès au gouvernement fédéral, car ils offrent divers services aux petites entreprises.

La deuxième, *Services et programmes du gouvernement*, renferme plusieurs chapitres consacrés aux domaines susceptibles d'intéresser les petites entreprises. Vous trouverez sous chaque rubrique des renseignements sur des services ou des programmes précis.

La dernière, *A votre service*, donne les coordonnées de nombreux organismes.

Vous avez accès au contenu du présent guide ainsi qu'à d'autres renseignements utiles sur Internet à l'adresse suivante : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mangb/frndoc/guidepme.html

POINT DE DÉPART





PORTEFEUILLE DE L'INDUSTRIE

Le portefeuille de l'Industrie a pour mission d'aider les entreprises et l'industrie canadiennes à prendre de l'expansion, à soutenir la concurrence et à créer des emplois. Aide aux petites entreprises, activités visant à promouvoir les sciences et la technologie, instauration d'un marché équitable et efficace pour les entreprises et les consommateurs, rôle de premier plan dans l'aménagement de l'autoroute de l'information au Canada, voilà quelques aspects des services et des programmes du portefeuille de l'Industrie pour favoriser un climat propice à la création d'emplois par les entreprises et à la prospérité de tous les Canadiens.

Le portefeuille de l'Industrie regroupe les organismes suivants :

- Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)
- Agence spatiale canadienne (ASC)
- Banque de développement du Canada (BDC)
- Bureau fédéral de développement régional (Québec) — BFDR(Q)
- Commission canadienne du tourisme (CCT)
- Commission du droit d'auteur (CDA)
- Conseil canadien des normes (CCN)
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)
- Conseil national de recherches du Canada (CNRC)
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO)
- Industrie Canada, y compris le Centre de recherches sur les communications (CRC) et l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor)
- Statistique Canada (SC)
- Tribunal de la concurrence

Organismes publics

Tant pour lancer une petite entreprise que pour permettre à une entreprise établie de prendre un nouvel essor, les renseignements commerciaux et les compétences en finances et en gestion sont des facteurs incontournables de la réussite en affaires. Encore faut-il commencer par le commencement.

Le gouvernement fédéral a prévu nombre d'initiatives et d'outils pour vous guider parmi les nombreux services et programmes du gouvernement. Trois organismes de développement économique régional, l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, la Banque de développement du Canada et les Centres de services aux entreprises du Canada sont en mesure de vous fournir une information précise et utile ou de vous aiguiller vers la personne apte à vous aider afin que vous puissiez vous consacrer à vos affaires au lieu de chercher de l'information.

Strategis (<http://strategis.ic.gc.ca>), site Internet primé d'Industrie Canada, vous permettra, par ailleurs, d'obtenir quantité de produits d'information commerciale de premier ordre qui répondront à vos besoins particuliers et vous aideront ainsi à prendre des décisions avisées dans un marché en rapide évolution. Cette ressource se révèle un atout précieux pour quiconque est en affaires au Canada ou est à la recherche de produits et services canadiens.

Strategis vous permet de recueillir et d'analyser l'information plus rapidement en vous donnant accès à une source intégrée, fiable et à jour concernant un large éventail de ministères et organismes fédéraux et leurs programmes. *Strategis* peut vous ouvrir de nouvelles perspectives ou vous aider à donner un nouvel élan à votre entreprise. Cette initiative du gouvernement a pour but d'ouvrir la voie à d'autres occasions d'affaires. Pour toute information sur les ministères et organismes fédéraux non offerte sur *Strategis*, veuillez consulter le site Internet général du gouvernement du Canada à l'adresse suivante : <http://canada.gc.ca>.

Les prochains chapitres décrivent les activités de tous ces organismes et d'autres sources d'information de premier plan comme *Strategis*, notamment les Centres de services aux entreprises du Canada. Vous trouverez, dans les pages qui suivent, des renseignements plus détaillés propres à chaque programme.

Organismes de développement économique régional et FedNor

Conscient des défis particuliers que pose aux petites entreprises la grande diversité du Canada, le gouvernement a créé trois organismes de développement économique régional ainsi que l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario pour répondre aux besoins régionaux. La mission de ces organismes apporte un complément à celle des institutions financières de l'État (comme la Banque de développement du Canada). Par leurs activités de développement économique, d'encadrement et de programmes, ces organismes effectuent le genre de travail pour lequel les institutions financières du secteur privé manquent de ressources.

Chaque organisme travaille en collaboration avec des ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, des administrations municipales et le secteur privé afin de vous donner accès au capital, aux marchés, à l'information et à la formation.

Agence de promotion économique du Canada atlantique

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a pour but premier de créer des emplois viables à long terme au Canada atlantique. A cette fin, elle travaille aux côtés du secteur privé pour tirer le meilleur parti des possibilités de croissance, facilite l'accès au capital pour le démarrage, l'expansion et la modernisation d'entreprises ou pour le perfectionnement des ressources humaines dans la région, encourage la diversification économique en faveur des secteurs économiques prometteurs et aide les entreprises à trouver des débouchés sur les marchés extérieurs de manière à compenser pour le caractère limité du marché régional.

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Siège social

Centre de la Croix Bleue

644, rue Main, B.P. 6051

Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9J8

Téléphone : 1-800-561-7862

(506) 851-2271

Télécopieur : (506) 851-7403

Internet : <http://www.acoa.ca>

Veillez vous reporter à la section *A votre service*, où vous trouverez l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau de l'APECA le plus près.

Bureau fédéral de développement régional (Québec)

Le Bureau fédéral de développement régional (Québec) — BFDR(Q) peut vous donner un avantage concurrentiel sur les marchés étrangers en vous facilitant l'accès à l'information fédérale, aux réseaux d'entreprises et à l'aide financière. Centraccès PME, service offert par un réseau de 13 bureaux regroupés en un guichet unique, fournit aux petites entreprises des renseignements sur les programmes importants qui répondent à leurs besoins particuliers.

Le programme IDÉE-PME, mis en œuvre par le BFDR(Q) en collaboration avec la Banque de développement du Canada, a pour objet d'offrir des services et de financer des activités dans des domaines prioritaires tels que l'innovation, la recherche-développement, la conception, le développement des marchés, le commerce extérieur, l'entrepreneuriat et l'instauration d'un climat propice aux affaires.

Bureau fédéral de développement régional (Québec)

Siège social

800, Tour Place Victoria, bureau 3800

B.P. 247

Montréal (Québec) H4Z 1E8

Téléphone : 1-800-561-0633

(514) 283-6412

Veillez vous reporter à la section *A votre service*, où vous trouverez l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau du BFDR(Q) le plus près.

SERVICES D'ANNUAIRES GOUVERNEMENTAUX

ÉLECTRONIQUES — DIRECT500

Les Services d'annuaires gouvernementaux électroniques (SAGE) renferment de l'information à jour sur plus de 160 000 employés et organismes fédéraux. Ce répertoire, l'un des plus vastes systèmes d'exploitation d'annuaire, repose sur la technologie X.500. On y trouve, pour l'instant, l'information concernant la région de la capitale nationale, mais les renseignements sur les régions seront intégrés d'ici le milieu de 1997.

On peut avoir accès à l'information sur le service Direct500 par :

Internet : <http://canada.gc.ca>

(cliquer sur *Annuaire de téléphone*)

Les recherches s'effectuent au moyen du nom de la personne, de son titre, du nom du ministère ou de l'organisme ou du numéro de téléphone. Dans la plupart des cas, Direct500 indique :

- le nom de famille et le prénom
- le titre
- le nom du ministère ou de l'organisme
- le poste au sein du gouvernement du Canada
- le numéro de téléphone
- le numéro de télécopieur
- l'adresse
- l'adresse électronique (à venir)

DÉPLIANTS DU BFDR(Q)

Le BFDR(Q) a publié six dépliants d'information pour vous aider à prendre des décisions et à trouver des moyens d'améliorer les modes de gestion de votre entreprise.

Adressez-vous à un bureau du BFDR(Q) pour obtenir gratuitement ces dépliants préparés en collaboration avec Le Réseau C.M.Q. inc., groupe de dirigeants d'entreprises dynamiques du Québec.

- *Développement des produits*
- *Défi de la mondialisation : Le développement des marchés d'exportation*
- *Mobilisation du personnel*
- *Vision et planification*
- *Processus d'amélioration continue*
- *Certification ISO 9000*

Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario

L'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor) contribue au développement économique viable des collectivités du Nord de l'Ontario en veillant à ce que les petites entreprises y aient accès au capital, à l'information, au soutien et aux services nécessaires à leur prospérité.

Les grands objectifs de FedNor sont de faciliter l'accès au capital grâce à plusieurs initiatives de financement et de faire en sorte que les petites entreprises du nord de la province aient rapidement accès à l'information et aux services en consolidant l'infrastructure de télécommunications.

Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario

Veillez vous reporter à la section A votre service, où vous trouverez l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau de FedNor le plus près.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) a pour mission de favoriser le développement et la diversification économiques de l'Ouest canadien et de promouvoir les intérêts de la région dans l'élaboration de la politique économique nationale.

De concert avec les gouvernements provinciaux et les groupes industriels de l'Ouest, DEO s'efforce de renseigner les petites entreprises et de les aider de manière à favoriser leur croissance et leur prospérité. Sa clientèle principale est constituée de 300 000 entrepreneurs et petites entreprises potentiels de l'Ouest canadien. Les produits et services sont offerts aux petites entreprises par l'entremise d'un réseau intégré, comptant quelque 90 points de service dans toute la région. Ce réseau regroupe les bureaux des Sociétés d'aide au développement des collectivités, de l'Initiative pour les femmes entrepreneures, des Centres de services aux entreprises du Canada et de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.

Principales activités

Services d'information : DEO met en place un guichet unique où les petites entreprises de l'Ouest pourront obtenir de l'information par l'intermédiaire d'un réseau intégré et veille à ce que cette information réponde aux besoins des clients.

Services de financement : DEO donne aux clients l'accès aux fonds d'investissement constitués avec sa participation. En outre, il leur fournit des renseignements sur d'autres sources de capital.

Services commerciaux : DEO contribue aux projets d'exportation des entreprises par l'intermédiaire du Programme d'emploi en commerce international. Il améliore les programmes visant à encourager les fournisseurs de l'Ouest, défend les intérêts des entreprises de l'Ouest à l'échelle nationale, simplifie et rationalise les règlements touchant les petites entreprises et regroupe les programmes visant à stimuler les échanges commerciaux.

Regroupements : DEO contribue à l'établissement de regroupements industriels pour accroître la compétitivité des entreprises, favorise le développement économique des collectivités rurales par l'entremise des Sociétés d'aide au développement des collectivités, stimule le développement urbain et conclut de nouveaux partenariats entre les secteurs privé et public afin de rationaliser les programmes offerts aux petites entreprises.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes de cet organisme, veuillez communiquer avec un de ses bureaux au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta ou en Colombie-Britannique. Veuillez vous reporter à la section A votre service, où vous trouverez l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau de DEO le plus près ou consulter le site :

Internet : <http://www.deo.gc.ca>

Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada (BDC) favorise la création et l'essor de petites entreprises grâce à son réseau de succursales offrant un financement spécial aux entreprises commercialement viables partout au pays. La BDC offre également une gamme complète de services, comme le service de conseils aux entreprises, la formation en gestion et les programmes de mentorat pour venir en aide aux petites entreprises. En fournissant sous un même toit des services financiers et des services de gestion-conseil, la BDC peut proposer aux entrepreneurs des solutions répondant à tous leurs besoins.

Banque de développement du Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de la Banque le plus près :

Siège social
5, Place Ville-Marie, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 5E7

Téléphone : 1-888-INFO-BDC (1-888-463-6232)

Internet : <http://www.bdc.ca/francais/index.html>

Centres de services aux entreprises du Canada

C'est à un Centre de services aux entreprises du Canada (CSEC) que vous devriez vous adresser d'abord pour obtenir des renseignements commerciaux. Que vous en soyez à vos premières armes comme entrepreneur ou que vous soyez propriétaire d'une petite entreprise établie, les CSEC constituent une excellente source de renseignements sur

POINT DE DÉPART

les services et les programmes publics de même que sur les règlements en vigueur. Vous y trouverez de l'information provenant de tous les ordres de gouvernement, ce qui simplifiera vos rapports avec les différents pouvoirs publics.

Le réseau actuel de 11 centres (un dans chaque province et dans les Territoires du Nord-Ouest) est le fruit d'accords de coopération entre le gouvernement fédéral, les administrations provinciales et territoriales ainsi que, dans certains cas, le secteur privé.

Principales activités

Service de renseignements téléphoniques : Il suffit de composer un numéro sans frais pour joindre le centre d'information téléphonique de votre province, lequel se conforme aux normes de service des CSEC. À l'aide d'outils électroniques, des agents d'information commerciale qualifiés trouvent l'information dont vous avez besoin ou vous dirigent vers les meilleures sources directes d'information. Pour accélérer le service, certains centres assurent un service de réponses enregistrées aux questions les plus fréquentes.

Service sur le Web : Le site des CSEC diffuse de l'information sur les produits et services des ministères et organismes fédéraux et provinciaux participants. Ce site est constamment mis à jour par l'ajout de nouvelles pages et de liens utiles avec d'autres sites Web. Son adresse Internet est le suivant : <http://reliant.ic.gc.ca>

Service personnalisé : En plus de proposer une vaste collection de publications, de répertoires et d'autres produits (par exemple, sur bande vidéo ou CD-ROM) sur les affaires, les CSEC donnent accès à des bases de données externes. Les entreprises clientes peuvent utiliser ce matériel pour effectuer des recherches elles-mêmes ou avec l'aide d'un agent d'information commerciale qualifié. Vous travaillez à l'établissement d'un plan d'entreprise ? Vous cherchez de nouveaux marchés ou vous vous préparez à exporter ? Les ressources des CSEC vous aideront grandement.

Système Info-Fax : Un service d'information automatisé par télécopieur vous permet de commander des documents au moyen d'un téléphone Touch-Tone^{MD} 24 heures par jour, sept jours par semaine. Utilisez Info-Fax pour commander des catalogues, classés par sujets, et consulter la liste de documents disponibles. Rappelez ensuite pour recevoir une télécopie des documents qui vous intéressent.

Feuilles de route : Les feuilles de route décrivent brièvement des services et des programmes, classés par sujet (par exemple, l'exportation).

Centres de services aux entreprises du Canada

Veillez vous reporter à la section A votre service, pour trouver l'adresse et les numéros de téléphone local, sans frais, de télécopieur et Info-Fax du CSEC le plus près.

Strategis : Industrie Canada en direct

Obtenir l'information voulue au moment voulu, voilà la clé du succès dans l'économie d'aujourd'hui. *Strategis* (<http://strategis.ic.gc.ca>), le plus important site Web de renseignements commerciaux, vous donne l'information voulue en vous offrant un accès facile et direct aux compétences et aux vastes ressources en information d'Industrie Canada.

Les produits d'information commerciale diffusés sur *Strategis* vous aideront à découvrir de nouveaux marchés, à explorer des possibilités d'expansion, à trouver des partenaires et à former des regroupements. Ils vous permettront aussi de découvrir et de mettre au point de nouvelles techniques ou de nouveaux procédés et d'évaluer les risques propres à certaines initiatives. *Strategis* vous offre de l'information sur divers sujets, comme l'obtention d'un prêt en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, la constitution d'une entreprise en personne morale, les brevets, les marques de commerce et la faillite.

Principales catégories d'information

Répertoire des entreprises canadiennes : Offrant le profil de plus de 25 000 entreprises canadiennes, cette base de données vous permet de trouver celle que vous cherchez à la rubrique produit, région géographique ou secteur d'activité. Vous pouvez aussi y inscrire votre propre entreprise pour mieux faire connaître vos produits ou services dans le monde entier de même que dans l'espace cybernétique.

Données sur le commerce en direct : Vous pouvez obtenir des rapports et des graphiques sur 6 000 produits et services d'importation et d'exportation en provenance ou à destination de 200 pays ainsi que, sur les tendances des cinq dernières années. Cette information peut vous aider à prévoir les débouchés au pays et à l'étranger.

Réseau international d'information d'affaires : Vous pouvez y obtenir les coordonnées de personnes-ressources ainsi que de l'information sur les pays et les foires commerciales organisées partout dans le monde.

discovery : Vous y avez accès à des renseignements sur plus de 35 000 techniques provenant de partout dans le monde et prêtes à être exploitées sous licence. Ces techniques novatrices peuvent servir à améliorer un procédé de fabrication ou à accroître votre chiffre d'affaires, notamment si votre entreprise acquiert les droits d'exploiter sous licence au pays une technique novatrice.

Aperçus des statistiques industrielles : Ces aperçus vous permettent de comparer votre entreprise avec l'entreprise moyenne dans votre secteur d'activité, notamment en ce qui a trait aux recettes et aux coûts.

Contact! Le réseau de gestion canadien : Contact! donne les coordonnées d'entreprises canadiennes offrant entre autres des services de gestion-conseil et de perfectionnement professionnel, des outils-logiciels ainsi que des ouvrages de référence utiles sur la gestion. Contact! vous permet de participer à des groupes de discussion en direct, dans le cadre desquels les gens d'affaires et les spécialistes discutent de sujets d'intérêt commun lors d'une conférence électronique.

GOUVERNEMENT DU CANADA EN DIRECT

Le site du gouvernement du Canada, porte d'accès à tous les ministères et organismes du gouvernement, vous permet d'obtenir de l'information non diffusée sur *Strategis*. Consultez le site :

Internet : <http://canada.gc.ca>

Strategis en direct

Strategis est un produit dynamique en constante évolution. Pour demeurer au fait des nouveautés, consultez souvent ce site :

Internet : <http://strategis.ic.gc.ca>

Service de dépannage Strategis

Téléphone : 1-800-328-6189

(613) 954-5031

Télécopieur : (613) 954-1894

Statistique Canada : de l'information de premier plan

Pour réussir en affaires, vous devez connaître le marché — vos concurrents et vos clients potentiels — et prendre les devants. En vous fournissant des profils d'information sur les changements socioéconomiques au Canada, Statistique Canada peut vous aider à avoir une meilleure emprise sur le monde dans lequel vous évoluez.

Vous désirez obtenir des renseignements sur un secteur particulier ? Statistique Canada vous offre des mises à jour périodiques concernant la situation économique au Canada, par province et par secteur industriel.

Aimeriez-vous en savoir davantage sur vos clients potentiels ? Statistique Canada possède aussi des statistiques sur la démographie, la santé, l'éducation, la justice et la culture ainsi que sur les revenus et les dépenses des ménages. Outre les données nationales et provinciales, vous pouvez obtenir certaines informations sur les grands centres et certaines parties ou régions des provinces.

Statistique Canada offre cette information sous différentes formes : publications et autres imprimés, support informatique, disquettes, CD-ROM, microfilms et microfiches ainsi que par l'intermédiaire de son site Internet (<http://www.statcan.ca>).

Statistique Canada met à la disposition des clients, partout au pays, des centres de consultation où des spécialistes les aident à obtenir et à utiliser l'information statistique disponible, effectuent des recherches et exécutent des travaux personnalisés au besoin.

Statistique Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ses produits ou pour savoir où se trouve le centre de consultation le plus près, veuillez communiquer avec Statistique Canada par :

Téléphone : 1-800-263-1136

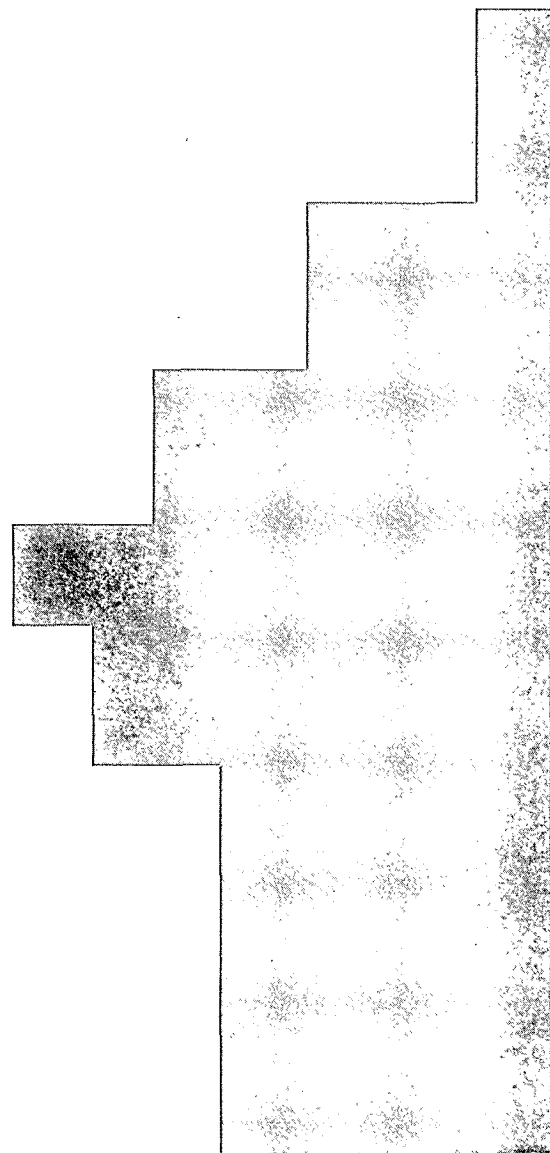
(613) 951-8116

AïME (Appareil de télécommunication pour malentendants) : 1-800-363-7629

Télécopieur : (613) 951-0581

Internet : <http://www.statcan.ca>

SERVICES ET PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT



2

Financement

Loi sur les prêts aux petites entreprises

Vous avez besoin d'obtenir un prêt à terme à des conditions raisonnables pour financer l'achat ou l'amélioration d'actifs immobilisés ? En vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (LPPE) du Canada, vous pourrez contracter un prêt à terme directement auprès d'un établissement de crédit autorisé.

Sont admissibles toutes les entreprises à but lucratif exploitées au Canada (à l'exception des entreprises agricoles et des organismes de charité ou religieux) dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à cinq millions de dollars. A la discrétion du prêteur, les prêts peuvent servir à financer jusqu'à 90 p. 100 du coût lié à l'achat et à l'amélioration de trois catégories d'actifs immobilisés :

- achat de terrains nécessaires à l'exploitation de l'entreprise;
- rénovation, amélioration, modernisation, agrandissement ou achat de locaux;
- achat, installation, rénovation, amélioration ou modernisation de biens d'équipement neufs ou d'occasion.

Les prêts ne peuvent servir à l'achat d'actions ni à l'acquisition d'un fonds de roulement.

Aux termes de la LPPE, le montant des prêts non remboursés d'une entreprise ne peut être supérieur à 250 000 \$. En outre, le programme permet de partager entre les prêteurs et le gouvernement fédéral les pertes occasionnées par un prêt, le cas échéant, dans une proportion de 15 à 85 p. 100. L'emprunteur est tenu de verser au gouvernement fédéral un montant forfaitaire unique équivalant à 2 p. 100 de la somme prêtée pour l'enregistrement du prêt. Ce montant peut être ajouté au prêt.

Le taux d'intérêt exigé par l'établissement de crédit ne peut dépasser de plus de 3 p. 100 le taux préférentiel dans le cas des prêts à taux variable et de plus de 3 p. 100 le taux des prêts hypothécaires résidentiels dans le cas des prêts à taux fixe. Ce taux inclut des frais d'administration de 1,25 p. 100 que le prêteur doit acquitter annuellement au gouvernement pour appuyer les efforts qu'il déploie afin de réduire le coût du programme. La période de remboursement d'un prêt ne peut dépasser 10 ans.

Toutes les banques à charte et les succursales du Trésor de l'Alberta, la plupart des caisses de crédit et des caisses populaires ainsi que de nombreuses sociétés de fiducie, de prêt et d'assurance au Canada sont autorisées à accorder des prêts en vertu de ce programme.

Loi sur les prêts aux petites entreprises

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'un des établissements de crédit susmentionnés ou avec la :

Ligne d'information de l'Administration des prêts aux petites entreprises

Téléphone : (613) 954-5540

Télécopieur : (613) 952-0290

Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada (BDC) a mis au point un large éventail de mécanismes de financement pour répondre aux besoins uniques de tous les types d'entreprises, depuis les micro-entreprises jusqu'aux moyennes entreprises vouées à une rapide expansion. La BDC offre également un large éventail de services-conseils, de formation en gestion et de mentorat (voir le chapitre 6, *Compétences en gestion et perfectionnement professionnel*, où l'on trouvera de plus amples détails à cet égard). Les succursales de la BDC, qui forment un vaste réseau dans tout le pays, peuvent aider votre entreprise à réussir.

Principales activités

Programme des micro-entreprises : Ce programme permet à de très petites entreprises d'obtenir une aide répondant à leurs besoins de croissance initiale. Il offre des services-conseils et de formation ainsi que du financement jusqu'à concurrence de 25 000 \$ pour les nouvelles entreprises et de 50 000 \$ pour les entreprises établies dont le plan d'affaires montre un potentiel de croissance et de bonnes perspectives de succès.

Prêts à terme : La BDC consent des prêts adaptés à un large éventail de projets : acquisition d'actifs immobilisés, expansion, modernisation des installations et achat d'entreprises, entre autres. Dans certains cas, un prêt à terme de la BDC peut servir à renflouer le fonds de roulement lorsque celui-ci a été grevé par des dépenses en capital ou à permettre à l'entreprise d'obtenir le financement nécessaire pour augmenter son chiffre d'affaires. Les prêts à terme sont offerts à un taux variable ou fixe pour diverses périodes.

Fonds de croissance : Les entreprises désireuses de tirer parti de possibilités de croissance peuvent avoir recours à ce genre de prêt, d'une valeur maximale de 100 000 \$, afin d'augmenter la marge de crédit dont dispose l'entreprise. La BDC offre aussi des services de gestion-conseil pour favoriser une administration judicieuse du plan de croissance.

Prêts à redevances : Les entreprises présentant un fort potentiel de croissance et faisant l'objet d'une saine gestion peuvent obtenir un financement par capitaux propres et par quasi-capitaux propres allant de 100 000 \$ à un million de dollars, pour des projets d'expansion et de développement des marchés. Les prêts à redevances combinent les caractéristiques les plus avantageuses des prêts à terme ordinaires et du financement par capitaux propres, ce qui vous permet de réunir des fonds propres sans réduire votre participation à l'entreprise.

Initiative pour jeunes entrepreneurs en affaires : En complément au Programme de prêts aux étudiants entrepreneurs, l'Initiative pour jeunes entrepreneurs en affaires prévoit 30 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour offrir des prêts pouvant atteindre 25 000 \$ pour le démarrage d'entreprises et 50 000 \$ dans le cas des projets d'expansion.

Capital patient : Les entreprises novatrices de l'industrie du savoir qui, aux premières étapes de leur développement, offrent un produit prêt à commercialiser présentant de bonnes possibilités en matière de marge bénéficiaire et de croissance rapide, ont accès à un financement à long terme pouvant atteindre 500 000 \$. Comme l'indique le nom du programme, la BDC est consciente qu'il faut du temps — et de l'argent — pour que les entreprises de la nouvelle économie développent leurs marchés. C'est pourquoi le remboursement peut être reporté jusqu'à concurrence de trois ans.

Capital de risque : Un financement par capitaux propres, pouvant atteindre cinq millions de dollars, est offert aux entreprises qui offrent des perspectives de croissance fort prometteuses sur le marché et qui sont gérées par une équipe dynamique, déterminée à en assurer la croissance soutenue. L'investissement de la BDC peut prendre la forme de simples capitaux propres, d'options, de bons de souscription à des actions ou encore de titres de placement convertibles ou autres formes d'obligations. De plus, la BDC peut aider les entreprises à obtenir du capital de risque auprès d'autres sources de financement.

Banque de développement du Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces services financiers ou pour connaître l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau de la Banque le plus près, veuillez communiquer avec le :

Siège social
5, Place Ville-Marie, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 5E7

Téléphone : 1-888-INFO-BDC (1-888-463-6232)

Internet : <http://www.bdc.ca/francais/index.html>

Aide financière des organismes de développement économique régional et de FedNor

Vous avez une idée formidable pour lancer une nouvelle entreprise ou souhaitez obtenir du financement pour l'expansion ou la modernisation d'une entreprise établie ? Vers qui vous tourner pour obtenir des fonds afin de réaliser ces projets ? L'un des nombreux services offerts par les organismes de développement économique régional vous aide à avoir accès aux capitaux dont vous avez besoin pour faire croître et prospérer votre entreprise.

Principales activités

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Programme de développement des entreprises : Ce programme a pour objet de faciliter l'établissement, l'expansion ou la modernisation des petites entreprises en leur donnant accès à des capitaux sous forme de contributions remboursables non garanties et sans intérêt.

ACF Capital atlantique Inc. : Cette société gère un fonds de capital de risque de 30 millions de dollars destiné aux entreprises en plein essor de la région de l'Atlantique. Les coûts sont partagés également entre l'APECA, les gouvernements provinciaux de la région et les banques à charte. Les entreprises peuvent bénéficier d'investissements par capitaux propres et par quasi-capitaux propres d'un montant variant entre 150 000 \$ et 750 000 \$.

Bureau fédéral de développement régional (Québec)

IDÉE-PME : Ce programme offre des services et finance des activités dans des domaines prioritaires tels que l'innovation, la recherche-développement, la conception, le développement des marchés, le commerce international, l'entrepreneuriat et l'instauration d'un climat propice aux affaires. Dans chaque domaine, le Bureau donne de l'information et des conseils, stimule la croissance des petites entreprises et leurs exportations, facilite l'accès à des modes souples de financement et appuie les projets qui jouent un rôle stratégique et permettent de répondre aux besoins régionaux ou sectoriels.

Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario

L'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor) exerce différentes activités pour aider les entreprises du nord de la province à obtenir des capitaux :

- contributions peu élevées, entièrement remboursables et visant à aider les nouvelles petites entreprises novatrices à mener à bien différentes activités précommerciales telles que la recherche-développement préconcurrentielle, la formation spécialisée, des séminaires consacrés à la commercialisation et l'établissement de réseaux;
- financement supplémentaire accordé aux Sociétés d'aide au développement des collectivités pour leur permettre d'élaborer leurs programmes de micro-prêt et d'assurer leur viabilité à long terme;

- réserves pour pertes sur prêts en vue de partager le risque, ce qui met 35 millions de dollars à la disposition des petites entreprises du nord de la province (en raison des partenariats établis par FedNor, les emprunteurs traitent avec une seule institution financière tout au long de leur transaction, ce qui réduit les formalités administratives et les délais de réponse);
- contributions aux initiatives à but non lucratif sectorielles, régionales ou communautaires, visant à stimuler l'économie.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) travaille en collaboration avec des institutions financières, des coopératives, la Société du crédit agricole et la Banque de développement du Canada pour permettre aux petites entreprises d'obtenir du financement aux conditions du marché. Les décisions concernant l'approbation des prêts sont prises par l'établissement de crédit. DEO met en œuvre deux grandes initiatives :

Fonds de prêts commerciaux : Plusieurs fonds d'investissement commercial s'adressent aux industries de l'Ouest qui présentent un potentiel de croissance élevé, mais ont de la difficulté à obtenir des capitaux. Au nombre des secteurs désignés pour les fonds d'investissement, citons l'industrie de la santé, la biotechnologie (notamment la biotechnologie agricole), la transformation de produits agricoles à valeur ajoutée, les industries environnementales, la technologie de l'information et les télécommunications, l'industrie du savoir ainsi que le tourisme.

Services de financement : Grâce à ces services, les petites entreprises de nouveaux secteurs désignés peuvent acquérir des compétences et obtenir de l'aide pour élaborer leur plan d'entreprise, bénéficier de conseils et d'analyses pour l'examen de techniques et recevoir de l'aide pour la préparation des documents requis par un établissement de crédit.

Veillez vous reporter à la section A votre service, où vous trouverez l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur de l'organisme de développement économique régional ou du bureau de FedNor le plus près.

Sociétés d'aide au développement des collectivités

Les services consultatifs vont souvent de pair avec l'aide financière pour assurer le succès d'une entreprise. Les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) constituent un guichet unique pour les initiatives de développement économique individuelles ou communautaires. Elles vous offrent :

- des services consultatifs pour faciliter l'établissement, l'expansion et la consolidation de votre entreprise et accroître sa compétitivité;
- une aide financière pouvant atteindre 75 000 \$, sous forme de prêts, de garanties de prêts ou d'investissement par capitaux propres, pour vous aider à créer ou à consolider des emplois à long terme dans votre collectivité.

Les SADC apportent une aide financière aux collectivités situées à l'extérieur des régions métropolitaines pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique communautaire à long terme dans le but de stimuler leur économie locale.

Sociétés d'aide au développement des collectivités

Vous pouvez communiquer avec les SADC aux numéros de téléphone suivants :

Canada atlantique :	1-800-561-7862
Québec :	(514) 496-7612
Sud de l'Ontario :	(416) 954-7175
Nord de l'Ontario :	(705) 671-0711
Ouest du Canada :	(403) 495-4301

Entreprise autochtone Canada

Le gouvernement fédéral reconnaît l'importance de la contribution des entreprises autochtones à l'économie du Canada. C'est pourquoi il a créé, au sein d'Industrie Canada, le programme Entreprise autochtone Canada, dans le but d'offrir des services commerciaux et de l'aide aux Indiens, aux Inuit et aux Métis. Cette aide est offerte aux particuliers, aux associations, aux partenariats et aux autres entités juridiques qui appartiennent en tout ou en partie à des Autochtones, vivant dans les réserves ou à l'extérieur, ou sont contrôlés par eux.

Le programme, qui s'adresse aux petites entreprises en particulier, met de plus en plus l'accent sur l'appui à des propositions autochtones qui favorisent l'expansion des marchés au pays et à l'étranger, le tourisme, l'adoption et l'amélioration de la technologie de même que l'esprit d'entreprise chez les jeunes. Il peut apporter une aide financière ou autre. Les contributions peuvent être affectées au coût des activités suivantes :

- élaboration de plans d'entreprise et réalisation d'études de faisabilité;
- établissement de nouvelles entreprises ou de coentreprises;
- recours accru à la technologie au sein des entreprises par l'achat de matériel et ce, en vue d'une compétitivité accrue;
- activités de commercialisation visant à augmenter les ventes sur les marchés intérieur et extérieur;
- aide aux entreprises, par exemple, formation technique ou de gestion, services d'experts-comptables ou d'autres experts-conseils après le démarrage d'une entreprise;
- activités de représentation susceptibles de profiter à plus d'une entreprise et d'améliorer le fonds de connaissances des entreprises autochtones ou le climat dans lequel elles évoluent.

Certaines contributions sont remboursables. Par ailleurs, une assurance-prêt s'ajoute aux contributions directes ou les remplace.

Entreprise autochtone Canada, en collaboration avec les organismes autochtones, les sociétés de financement des Autochtones et d'autres organismes, veille à améliorer le climat des affaires et l'accès aux capitaux en faveur des entreprises autochtones.

Des initiatives précises sont prévues pour 1996-1997, notamment le branchement d'entreprises autochtones à l'autoroute de l'information, l'élaboration d'un répertoire national sur le commerce et l'exportation chez les Autochtones (publié en juin 1996), la préparation et la mise en œuvre d'une stratégie commerciale internationale pour les biens et services autochtones, la mise sur pied d'un cybercentre commercial pilote pour la commercialisation de produits autochtones exclusifs et la tenue d'ateliers visant à stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes.

Entreprise autochtone Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes d'Entreprise autochtone Canada, veuillez vous adresser au Centre de services aux entreprises du Canada le plus près, pour discuter de votre projet avec un agent, ou communiquer avec :

**Industrie Canada
235, rue Queen, 1^{er} étage ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0H5**

**Téléphone : (613) 954-4065
Télécopieur : (613) 957-7010
Courrier électronique : drever.douglas@ic.gc.ca**

Internet : <http://www.vli.ca/abc>

Programme du développement économique des collectivités

Le Programme du développement économique des collectivités (PDEC) vise à offrir des perspectives d'emploi et des débouchés à long terme aux Autochtones du Canada en leur donnant les moyens de gérer efficacement leurs programmes de perfectionnement professionnel, leurs institutions économiques et leurs entreprises. C'est dans cette optique que des partenariats sont conclus entre les peuples autochtones, les divers ordres de gouvernement et le secteur privé.

Ce programme :

- aide les collectivités et leurs membres à déterminer et à atteindre leurs buts et objectifs économiques grâce à des activités axées sur le développement des entreprises, la création d'emplois et la mise en valeur des ressources;
- finance les organismes de développement économique communautaire, qui constituent le mécanisme par lequel les Premières nations gèrent efficacement leur propre développement économique;
- permet aux collectivités d'attirer des personnes qualifiées à titre d'agents de développement économique offrant des services et des programmes de qualité.

Programme du développement économique des collectivités

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Affaires indiennes et du Nord Canada
Direction du développement économique

Téléphone : (819) 953-3490
Télécopieur : (819) 997-7054

Internet : <http://www.inac.gc.ca>

Programme de développement commercial

Le Programme de développement commercial offre un complément au programme Entreprise autochtone Canada. Industrie Canada évalue les besoins des requérants et recommande une aide appropriée. Le Ministère peut aussi apporter une aide financière sous forme de contributions directes ou de prêts par l'intermédiaire du Conseil national de développement économique des Autochtones. Lorsqu'il n'existe aucune société de financement autochtone, Affaires indiennes et du Nord Canada garantit les prêts. Le Ministère favorise également le développement économique par des initiatives fondées sur l'établissement de réseaux regroupant des entreprises autochtones et non autochtones dans le but d'exploiter des débouchés.

Programme de développement commercial

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Affaires indiennes et du Nord Canada
Direction du développement économique

Téléphone : (819) 953-3490
Télécopieur : (819) 997-7054

Internet : <http://www.inac.gc.ca>

Programme de négociation de l'accès aux ressources

Le Programme de négociation de l'accès aux ressources offre une aide financière aux organismes des Premières nations appelées à négocier l'accès aux ressources de leur région situées à l'extérieur des réserves et à mettre ces ressources en valeur. Il les aide à trouver des investissements commerciaux en vue de tirer le meilleur parti des ressources communautaires et conclut des ententes avec les promoteurs de grands projets qui offriront des débouchés et des emplois aux membres des Premières nations.

Programme de négociation de l'accès aux ressources

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

**Affaires indiennes et du Nord Canada
Direction du développement économique**

Téléphone : (819) 953-3490

Télécopieur : (819) 997-7054

Internet : <http://www.inac.gc.ca>

Financement de projets agricoles : Société du crédit agricole

Si vous exploitez une entreprise agricole ou un autre genre d'entreprise agroalimentaire et avez besoin d'aide financière pour votre entreprise, la Société du crédit agricole (SCA) vous offre un vaste éventail de produits et services adaptés à vos besoins particuliers. La SCA propose du financement aux agriculteurs canadiens, qu'ils touchent ou non des revenus d'appoint, pour toute dépense qui contribue au développement d'une exploitation agricole ou à la diversification relativement à un bien-fonds agricole, même si l'entreprise n'est pas directement reliée à l'agriculture. La SCA met en œuvre différentes initiatives :

- prêts aux exploitations agricoles familiales, qui facilitent le transfert des biens agricoles d'une génération à l'autre;
- prêts préapprouvés;
- prêts pour de l'équipement et des animaux d'élevage, utilisant des garanties autres que des biens immobiliers;
- prêts consentis à des agriculteurs à temps partiel, peu importe leur occupation principale;
- prêts pour des projets de transformation à valeur ajoutée et de diversification agricole, y compris dans des créneaux tels que l'aquaculture et la sylviculture.

Société du crédit agricole

Pour obtenir de plus amples renseignements, entre autres sur ces programmes, et pour connaître l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau de la SCA le plus près, veuillez communiquer avec le :

**Siège social
Société du crédit agricole
1800, Hamilton Street, P.O. Box 4320
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3**

**Téléphone : 1-800-387-3232 (Guelph)
(306) 780-8100 (Regina)**

Internet : <http://www.fcc-sca.com>

Plan d'investissement communautaire du Canada

Les petites entreprises novatrices ont besoin d'avoir accès à ce que l'on appelle souvent du « capital de risque », c'est-à-dire du capital d'investissement, pour financer leur croissance. Malheureusement, le capital de risque accessible aux entreprises à l'heure actuelle se trouve surtout dans les grandes régions métropolitaines et ce sont principalement des montants élevés qui sont offerts. Le Plan d'investissement communautaire du Canada (PICC) permet aux collectivités d'aider les petites entreprises en essor situées en dehors des centres financiers d'avoir accès au capital de risque.

Vingt collectivités qui possèdent un potentiel de croissance, mais n'ont pas accès à un éventail complet de services d'investissement, auront l'occasion de réaliser un projet de démonstration visant à faciliter l'accès au capital de risque dans leur région.

Le gouvernement fédéral prendra en charge les deux tiers des coûts rattachés à la mise sur pied et à l'administration des projets de démonstration, jusqu'à concurrence de 600 000 \$ par projet, sur une période de cinq ans.

Votre entreprise a besoin de capital de risque ? Communiquez avec le PICC afin de savoir si votre collectivité a été choisie pour la réalisation d'un projet de démonstration. Dans le cas contraire, vous jugerez peut-être souhaitable de transmettre au PICC ou à l'agent de développement économique de votre collectivité une proposition ou une suggestion de participation au projet.

Plan d'investissement communautaire du Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Secrétariat
Plan d'investissement communautaire du Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : (613) 954-2746

Aide financière aux organisations culturelles canadiennes

Principale entité gouvernementale vouée à promouvoir la culture et les industries culturelles canadiennes, Patrimoine canadien vise avant tout à soutenir et à consolider la capacité des entreprises culturelles appartenant à des Canadiens ou contrôlées par eux à produire, à distribuer et à commercialiser leurs produits.

A titre de petit entrepreneur, vous pouvez peut-être vous prévaloir d'un des programmes suivants.

Principales activités

Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition : Ce programme, qui s'adresse aux maisons d'édition canadiennes et à leurs associations professionnelles, offre une aide financière aux éditeurs, à l'industrie de l'édition et à ses associations ainsi qu'une aide à la commercialisation internationale (il est administré par l'Association pour l'exportation du livre canadien).
Téléphone : (613) 562-2324.

Fonds de développement des industries culturelles : Ce fonds offre des services de financement, axés principalement sur les prêts à terme, aux entreprises culturelles appartenant à des Canadiens ou contrôlées par eux dans cinq secteurs : édition de livres, édition de magazines, production de films et de vidéos, multi-média et enregistrements sonores.

L'accès à ce fonds administré par la Banque de développement du Canada est limité aux secteurs de la production et de la distribution de ces industries culturelles. Vous pouvez obtenir de l'information sur les critères d'admissibilité en communiquant avec un bureau de la Banque ou en composant le 1-888-INFO-BDC (1-888-463-6232).

Programme d'aide aux publications : Ce programme est destiné aux éditeurs de périodiques à diffusion payée, aux hebdomadaires de petites collectivités et aux bibliothèques publiques. Le financement prend la forme de tarifs postaux préférentiels qui aident les groupes désignés à acquitter les frais d'envoi de leurs publications.

Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore : Grâce à ce programme, les entreprises appartenant à des intérêts canadiens qui assurent la production, la publication, la distribution, la commercialisation et la promotion de musique à contenu canadien peuvent obtenir des fonds d'aide à toutes les étapes ainsi que des fonds de développement. Les associations professionnelles nationales peuvent aussi demander une aide pour les activités de commercialisation internationale et de développement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces programmes, veuillez communiquer avec le :

**Gestionnaire de programme
Développement culturel et Patrimoine
Patrimoine canadien**

**Téléphone : (819) 997-4455
Télécopieur : (819) 997-4464**

Accès à de nouveaux marchés

Favoriser le commerce intérieur

La croissance et la prospérité des petites entreprises repose sur leur accès aux marchés à la grandeur du pays. Toutefois, les obstacles au commerce entre les provinces compliquent les échanges commerciaux au Canada. Pour amorcer le processus permanent d'élimination des obstacles au commerce intérieur, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont conclu l'Accord sur le commerce intérieur, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1995.

Cet accord a pour objet d'éliminer les obstacles au commerce, à l'investissement et à la mobilité au Canada. Par exemple, il garantit :

- un meilleur accès des entreprises canadiennes, peu importe l'endroit où elles sont situées, aux marchés publics de tous les secteurs de compétence;
- la libre circulation de la main-d'œuvre entre les provinces et un meilleur système d'équivalence pour les qualifications professionnelles un peu partout au pays suite de l'harmonisation des normes professionnelles des divers secteurs de compétence;
- l'harmonisation des normes et des règlements en matière de consommation, pour permettre aux entreprises de se conformer plus facilement aux normes de différentes provinces et leur donner accès à un plus vaste marché pour leurs produits et services.

Accord sur le commerce intérieur

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les modalités de l'Accord, veuillez consulter le site :

Internet : <http://info.ic.gc.ca/ic-data/economy/economy-f.html>

Règlement des différends commerciaux

Si une entreprise considère que les règles de l'Accord ne sont pas respectées, elle peut en appeler auprès de son gouvernement provincial ou communiquer avec le :

Secrétariat du commerce intérieur

Téléphone : (204) 987-8090

Exportation

Le gouvernement fédéral offre plusieurs services et programmes visant expressément à répondre aux besoins d'entreprises qui possèdent une expérience plus ou moins vaste de l'exportation.

COALITION CANADIENNE DE RÉSEAUX D'ENTREPRISES

La Coalition canadienne de réseaux d'entreprises (CCRE), créée en vertu d'un projet de démonstration d'une durée de trois ans lancé en 1995, offre aux petites entreprises des conseils spécialisés, une aide technique et un financement de contrepartie limité pour former des regroupements stratégiques.

Ces regroupements, qui peuvent prendre la forme de partenariats, de collaborations ou de réseaux, constituent un moyen éprouvé d'accroître l'efficacité et la compétitivité dans tous les secteurs.

Lorsque des entreprises décident de former un regroupement, elles peuvent présenter une demande pour être désignées dans le cadre du programme en trois phases de la CCRE. Chaque phase représente une étape dans la formation d'un regroupement en bonne et due forme. Pour être admis, un regroupement doit compter au moins trois membres solvables et faire montre de la volonté d'explorer un besoin ou un débouché réels.

Dans le contexte de ce programme en trois phases, la CCRE vous mettra en relation avec un conseiller qualifié (parmi plus d'une centaine de conseillers en réseaux d'entreprises au pays qui ont reçu une formation).

Cette initiative est financée par Industrie Canada et la Chambre de commerce du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec la :

Coalition canadienne des réseaux d'entreprises

55, rue Metcalfe, bureau 1160

Ottawa (Ontario) K1P 6N4

Téléphone : (613) 234-0053

Télécopieur : (613) 234-0413

Courrier électronique : cbncinfo@cbnc.ca

Internet : <http://strategis.ic.gc.ca>

(sous « Soutien et services à l'entreprise »

« CONTACT! — Le réseau de gestion canadien »)

STRATÉGIE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL

Les équipes nationales ont élaboré des stratégies à l'égard de 23 secteurs dans le but de repérer les débouchés s'affrant aux exportateurs canadiens sur les marchés étrangers. Regroupées au sein de la Stratégie canadienne de développement du commerce international, ces stratégies déterminent les initiatives internationales qui reçoivent l'appui du gouvernement. Pour obtenir une liste constamment mise à jour des activités commerciales sectorielles parrainées par le gouvernement, veuillez vous adresser à l'InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ou consulter le site suivant :

Internet : <http://www.dfaic-maaci.gc.ca/english/trade/cibs/francais/menu.htm>

ÉQUIPES SECTORIELLES NATIONALES

Les équipes sectorielles nationales renforcent les liens entre les principaux intervenants de secteurs industriels. Issues d'une collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les associations industrielles et les entreprises, ces équipes visent à accroître l'efficacité de l'industrie canadienne sur la scène internationale. Elles élaborent des stratégies qui s'intègrent à la Stratégie canadienne pour le commerce international, trouvent les entreprises capables de répondre à des besoins à l'étranger, fournissent des conseils sectoriels et consultent les représentants de l'industrie afin de déterminer les répercussions possibles de politiques.

Pour obtenir une liste complète des équipes et des personnes-ressources, veuillez communiquer avec Industrie Canada, au (613) 954-2906, ou avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, au (613) 996-0550.

RÉSEAUX COMMERCIAUX RÉGIONAUX

Fruit de solides partenariats auxquels participent le gouvernement fédéral et les administrations des provinces, les réseaux commerciaux régionaux ont pour but d'optimiser l'efficacité des services locaux offerts aux entreprises dans toutes les régions du Canada. Les réseaux mettent en commun leur savoir-faire et leurs ressources afin d'éviter le double emploi et les chevauchements. Ils aident les petites entreprises à se préparer en vue de l'exportation et leur fournissent des services de formation, de conseil et d'information sur les marchés, notamment en ce qui a trait aux renseignements sur le financement international. Les réseaux sont constitués d'organismes publics fédéraux et provinciaux et d'organismes privés. Ils travaillent en étroite collaboration avec les équipes sectorielles nationales afin d'assurer une liaison pour combler les besoins des entreprises à l'échelle régionale et internationale.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Industrie Canada, au (613) 954-5592.

Pour mieux servir les intérêts des entreprises, le gouvernement a adopté de nouvelles approches fondées sur le principe de l'Équipe Canada à laquelle participent les provinces et le secteur privé. Axées sur des services et des activités visant à stimuler davantage le commerce extérieur, ces approches sont les suivantes :

- la Stratégie canadienne de développement du commerce international, pour intégrer les stratégies d'exportation des différents secteurs de l'industrie;
- les équipes sectorielles nationales, pour élaborer de concert avec des organismes privés des stratégies en vue de soutenir la concurrence à l'étranger;
- les réseaux régionaux des services commerciaux, pour offrir des services efficaces dans tout le pays;
- le Centre des occasions d'affaires internationales, pour exploiter rapidement et de façon concrète des débouchés particuliers;
- des renseignements commerciaux destinés aux entreprises canadiennes ainsi que les coordonnées de personnes-ressources clés, pour exploiter des occasions d'affaires à l'étranger.

Par ses programmes stratégiques et efficaces de promotion du commerce international, le gouvernement fédéral veut contribuer au succès des entreprises canadiennes dans le monde entier.

C'est à l'un des 11 Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) répartis à la grandeur du pays que vous devriez d'abord vous adresser, particulièrement si vous en êtes à vos premières armes comme exportateur. Comme ces centres regroupent sous un même toit les ressources fédérales et provinciales ainsi que, dans certains cas, celles du secteur privé, les entreprises peuvent obtenir rapidement et efficacement l'information qui leur sera utile. (Veuillez vous reporter au chapitre 1, *Organismes publics*, pour plus de précisions sur les CSEC.)

Toutefois, si votre entreprise est présente sur les marchés étrangers ou prête à exporter, vous devriez communiquer avec le Centre du commerce international le plus près. Ces centres représentent un guichet unique de services répondant aux besoins de votre entreprise.

InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

L'InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) est une véritable porte ouverte sur le monde. Ses agents d'information peuvent :

- vous renseigner sur les services, les programmes et les publications;
- vous proposer et vous faire parvenir des trousseaux d'information adaptées à vos besoins, contenant des études de marché relatives à votre secteur et au pays qui vous intéresse, ou des publications telles que le *Guide de l'exportateur*;
- vous abonner à *CanadExport*, le bulletin commercial du MAECI destiné aux exportateurs;
- vous diriger vers des spécialistes au Canada et à l'étranger.

L'InfoCentre vous donne accès à plus de 900 sources variées d'information — études de marché, renseignements commerciaux, information sur les services et les programmes, y compris sur le financement des exportations, et communiqués de presse — aussi bien des fiches d'information d'une seule page sur un pays que de volumineuses études de

marché sur un secteur. Toujours dans l'esprit d'Équipe Canada, d'autres études de marché sont menées sur certains sous-secteurs ou créneaux, d'après les priorités déterminées par les équipes sectorielles nationales.

Vous pouvez obtenir de l'information 24 heures par jour :

- en ayant recours au service interactif FaxLink (composez le (613) 944-4500 à partir du clavier d'un télécopieur et suivez les indications vocales);
- en consultant le Babillard électronique de l'InfoCentre (BEI), au 1-800-628-1581, à partir du modem de votre ordinateur (les entreprises désireuses d'avoir accès au service de renseignements sur les débouchés à l'étranger du BEI doivent d'abord s'inscrire à WIN Exports);
- en accédant au site Internet du MAECI à l'adresse suivante : <http://www.dfait-maeci.gc.ca>.

InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Téléphone : 1-800-267-8376

(613) 944-4000

Télécopieur : (613) 996-9709

Centres du commerce international

Que votre entreprise soit prête à exporter ou que vous exportiez déjà vos produits ou services, les Centres du commerce international du Canada peuvent vous aider à avoir accès à des services d'expansion du commerce. Ces centres, établis à la grandeur du pays par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et Industrie Canada, offrent sous un même toit des services s'adressant aux entreprises canadiennes comme la vôtre. En plus d'assurer un lien avec les délégués commerciaux canadiens à l'étranger, les Centres du commerce international offrent un large éventail de services d'expansion du commerce, par exemple :

- conseils en matière d'exportation;
- information sur les marchés étrangers;
- renseignements sur les débouchés;
- plans de commercialisation internationale;
- renseignements sur les possibilités d'échanges technologiques et de coentreprises;
- accès aux services et aux programmes axés sur l'exportation, notamment le Programme de développement des marchés d'exportation;
- recrutement de participants aux foires commerciales et aux missions à l'étranger;
- recommandations concernant la tenue de conférences et de séminaires sur le commerce;
- publications sur le commerce produites par le MAECI et par d'autres ministères fédéraux.

Centres du commerce international

Veillez vous reporter à la section A votre service, où vous trouverez l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du Centre le plus près.

UNE APPROCHE MONDIALE...

EXPORTEZ VOS SERVICES !

Le ministère des Affaires extérieures et du Commerce international, Industrie Canada et le secteur privé ont uni leurs efforts pour préparer une trousse de logiciels interactifs d'avant-garde intitulée Une approche mondiale... Exportez vos services ! Offrant tous les renseignements dont vous avez besoin pour commencer à exporter vos services, ces logiciels sont destinés aux entreprises canadiennes de services, notamment architectes, avocats, spécialistes de la construction, comptables, experts en technologie de l'information et experts-conseils en environnement ou en agriculture.

Les six disquettes à chargement rapide décrivent le processus d'exportation, vous aident à élaborer un plan d'exportation personnalisé, indiquent 10 erreurs courantes de la part d'exportateurs novices et fournissent de l'information sur l'établissement de réseaux, de partenariats et de relations d'affaires.

La trousse de logiciels est offerte au prix de 49,95 \$ (plus les frais d'expédition et de manutention et la TPS). Pour passer une commande, veuillez vous adresser au :

Groupe Communication Canada

Téléphone : (819) 956-4800

Numéro de catalogue :

E74-67/1995F-MR1 pour la version française

E74-67/1995E-MR1 pour la version anglaise

Nota : Ces logiciels exigent un ordinateur IBM ou PC compatible 386 ou plus puissant, avec un minimum de 4 Mb de mémoire vive et 15 Mb d'espace disque libre, un moniteur VGA et Windows 3.1 ou 3.x ou encore Windows 95. Les utilisateurs de Macintosh peuvent utiliser Softwindows pour y avoir accès.

CENTRE DES OCCASIONS

D'AFFAIRES INTERNATIONALES

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et Industrie Canada ont mis sur pied le Centre des occasions d'affaires internationales dans le but d'aider les délégués commerciaux à répondre aux demandes de clients à la recherche de fournisseurs potentiels, en particulier des petites entreprises. Ce centre utilise des bases de données électroniques, comme WIN Exports du MAECI et le Répertoire des entreprises canadiennes d'Industrie Canada, ainsi qu'un vaste réseau de personnes-ressources pour trouver des fournisseurs canadiens susceptibles d'offrir les produits et services demandés par des acheteurs étrangers.

Centre des occasions d'affaires internationales

Ministère des Affaires étrangères

et du Commerce international

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Téléphone: (613) 944-6000

Télexcopieur: (613) 996-2635

STRATEGIS

Strategis est le plus important site Web de renseignements commerciaux au Canada. Les produits d'information commerciale diffusés sur *Strategis* vous aideront à découvrir de nouveaux marchés, à explorer des possibilités d'expansion, à trouver des partenaires et à former des regroupements et aussi à découvrir et à mettre au point de nouvelles techniques ou de nouveaux procédés.

Internet : <http://strategis.gc.ca>

Service des délégués commerciaux

Dans 125 villes au Canada et dans le monde entier, un réseau de délégués commerciaux canadiens est en mesure de servir les intérêts du Canada en matière de commerce, d'investissement et de tourisme. Ces délégués au service du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) offrent divers services aux entreprises prêtes à exporter sur les marchés étrangers :

- repérage de clients éventuels;
- identification de clients potentiels pour les compagnies canadiennes;
- promotion des entreprises auprès des clients locaux;
- conseils sur les réseaux de commercialisation;
- recommandations concernant les foires commerciales;
- repérage des entreprises étrangères qui pourraient servir d'agents;
- aide à la recherche de renseignements sur la solvabilité et de renseignements commerciaux concernant les partenaires étrangers potentiels;
- aide à la résolution de problèmes de douanes, de taxes ou d'opérations de change;
- conseils concernant le contexte et les pratiques en vigueur en matière de commerce et de finances dans un pays donné;
- conseils et aide à l'égard des licences et des coentreprises avec des partenaires étrangers.

Si vous êtes un nouvel exportateur ou que vous souhaitez vous renseigner sur les services commerciaux offerts par le MAECI, communiquez en premier lieu avec le délégué commercial du Centre du commerce international de votre région. Veuillez vous reporter à la section *A votre service*, où vous trouverez l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du Centre le plus près.

Service des délégués commerciaux

Pour obtenir les publications commerciales du Service, notamment les guides sur les marchés, le bulletin à l'intention des exportateurs (*CanadExport*) ou des rapports sur les échanges commerciaux, veuillez communiquer avec le service InfoCentre :

**Téléphone : 1-800-267-8376
(613) 944-4000**

**Service FaxLink (24 h par jour) : (613) 944-4500 (réponse par télécopieur)
Babillard électronique de l'InfoCentre (BEI) : 1-800-628-1581
(613) 944-1581**

Réseau mondial d'information sur les exportations

Le Réseau mondial d'information sur les exportations, WIN Exports, est une base de données informatisée répertoriant les exportateurs canadiens et leurs compétences. Elle est utilisée par le Service des délégués commerciaux partout dans le monde ainsi que par les partenaires de l'Équipe Canada, pour permettre aux exportateurs canadiens d'exploiter des occasions d'affaires sur les marchés étrangers. WIN Exports reçoit annuellement plus de 140 000 demandes provenant d'acheteurs étrangers.

Les entreprises inscrites à WIN Exports ont un accès complet, en direct, à la liste de débouchés du Babillard électronique de l'InfoCentre. En outre, elles reçoivent CanadExport, le bulletin de MAECI consacré au commerce international. Enfin, WIN Exports permet de recruter parmi les exportateurs canadiens des participants aux foires et aux missions commerciales.

Si votre entreprise est prête à exporter, vous avez tout intérêt à vous inscrire à WIN Exports. Des marchés d'exportation fort intéressants risquent de vous échapper autrement. Pour faire connaître aux acheteurs étrangers les compétences de votre entreprise, il suffit de vous inscrire :

- par l'intermédiaire de votre Centre du commerce international (veuillez vous reporter à la section *A votre service*, où vous trouverez l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du Centre le plus près);
- par l'intermédiaire de l'InfoCentre, en composant le 1-800-267-8376 ou le (613) 944-4000 (demandez un formulaire d'inscription à WIN Exports);
- par télécopieur, sur du papier à en-tête de votre entreprise, en transmettant votre demande au 1-800-667-3802 ou au (613) 944-1078.

Service d'exportation agroalimentaire

Le Service d'exportation agroalimentaire (SEA), initiative d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), simplifie et centralise l'accès à l'information sur les marchés étrangers, aux conseils en matière de commerce extérieur et aux services d'aide à l'exportation.

Grâce à une étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et avec six autres ministères et organismes fédéraux, vous bénéficiez d'un guichet unique au sein du ministère ou de l'organisme fédéral qui est votre premier point de contact. Ainsi, votre entreprise agroalimentaire sera prise en charge dès votre demande initiale et guidée vers les marchés étrangers.

Principales activités

Commerce agroalimentaire 2000 : Cette initiative à coûts partagés a pour objet d'aider l'industrie agroalimentaire canadienne à accroître ses ventes de produits agricoles, d'aliments et de boissons au moyen d'un large éventail de projets de développement des marchés intérieurs et des marchés d'exportation. Elle s'adresse aux associations et aux regroupements industriels.

Téléphone : (613) 759-7742

Courrier électronique : ehodgins@em.agr.ca

ANNUAIRE DU SERVICE D'EXPORTATION

AGROALIMENTAIRE

L'Annuaire du Service d'exportation agroalimentaire a pour but de renseigner les exportateurs canadiens actuels ou éventuels de produits agroalimentaires sur les directions générales et les divisions d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international qui peuvent les aider dans leurs activités d'exportation. Ce répertoire donne un résumé des responsabilités de chaque direction générale ou division ainsi que le nom, le numéro de téléphone, l'adresse de courrier électronique et les responsabilités des principales personnes-ressources.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'exportation agroalimentaire

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Immeuble Sir John Carling

930, avenue Carling

Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Téléphone : (613) 759-7687

Télécopieur : (613) 759-7506

Courrier électronique : kmcfarlane@em.agr.ca

FORMATION EN EXPORTATION

Si vous désirez participer à un programme de formation consacré à l'exportation, veuillez vous reporter au chapitre 6, *Compétences en gestion et perfectionnement professionnel*.

Amélioration de l'information : Des analyses de marché sur plusieurs pays prioritaires ont été publiées à l'intention des exportateurs actuels et éventuels de produits agroalimentaires. Les analyses publiées jusqu'à présent concernent l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Chine, la Corée, le Japon, le Mexique, les Philippines, Singapour et la Thaïlande et de nouveaux pays s'ajoutent régulièrement.

Téléphone : (613) 759-7644

Courrier électronique : jdegraaf@em.agr.ca

Exportateurs vers de nouveaux marchés alimentaires de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique latine : Ce programme offre de l'information et de la formation, au Canada ou à l'étranger, aux nouveaux exportateurs intéressés aux régions de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique latine.

Téléphone : (613) 759-7636

Courrier électronique : sjorgensen@em.agr.ca

Suivi des politiques et des pratiques de développement des marchés des pays rivaux : Le Service d'exportation agroalimentaire suit de près les changements apportés dans l'ampleur de l'aide au développement des marchés offerte par les États-Unis et d'autres pays clés, de manière à assurer la compétitivité des entreprises canadiennes à l'étranger. Des rapports ont déjà été publiés pour l'Allemagne, l'Australie, le Danemark, les États-Unis, la France, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Téléphone : (613) 759-7744

Courrier électronique : jstewart@em.agr.ca

Réseau Info Agro-Export : Ce système électronique vous permet d'obtenir facilement de l'information à jour et adaptée à vos besoins concernant le commerce international et les marchés. Les exportateurs canadiens peuvent parler avec un agent d'information de leur région ou accéder à la page d'accueil du Réseau sur Internet. L'information comprend des profils de marchés, les règles commerciales de l'Organisation mondiale du commerce, des renseignements émanant des missions canadiennes à l'étranger et la capacité des entreprises canadiennes. En outre, les entreprises canadiennes peuvent avoir accès à des renseignements privilégiés en obtenant un mot de passe à partir de la page d'accueil.

Internet : <http://atn-riae.agr.ca>

Gestionnaire du site

Téléphone : (613) 759-7750

Courrier électronique : rlacroix@em.agr.ca

Renseignements sur le Réseau

Téléphone : (613) 759-7651

Courrier électronique : vmctaggart@em.agr.ca

Amélioration de l'appui aux expositions commerciales : Agriculture et Agroalimentaire Canada s'est associé avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour organiser des expositions commerciales et des activités de promotion haut de gamme. Les entreprises agroalimentaires canadiennes désireuses de participer à titre d'exposants peuvent suivre une formation dans le but de s'y préparer adéquatement.

Téléphone : (613) 759-7687

Courrier électronique : kmcfarlane@em.agr.ca

Financement des exportations

En règle générale, les entreprises ont davantage besoin de financement pour leurs exportations que pour leurs ventes intérieures, car le temps qui s'écoule entre la production et le paiement est d'ordinaire plus long. Le *Guide de l'exportateur* du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international vous aidera à vous familiariser avec les divers mécanismes de financement des transactions ainsi qu'avec des stratégies permettant de vous protéger contre des acheteurs étrangers qui ne respecteraient pas leurs obligations.

Guide de l'exportateur

Pour obtenir un exemplaire de ce guide, veuillez téléphoner à l'InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international :

1-800-267-8376

(613) 944-4000

Plusieurs programmes fédéraux ont pour objet d'apporter une aide financière aux petites entreprises, notamment dans les domaines suivants :

- exploration de marchés — Programme de développement des marchés d'exportation;
- assurance-crédit à l'exportation — Société pour l'expansion des exportations (SEE);
- lignes de crédit — SEE;
- services à titre de maître d'œuvre — Corporation commerciale canadienne (CCC);
- crédit de préfinancement des exportations — CCC.

L'Agence canadienne de développement international finance également des activités d'approvisionnement menées en son nom.

Chaque société ou ministère participant à l'Équipe Canada en fait partie intégrante et est chargé d'un aspect particulier du financement. S'il y a lieu, les sociétés coordonnent leurs activités entre elles, avec celles des autres ordres de gouvernement et avec des organisations des milieux d'affaires — banques, compagnies d'assurance et entreprises commerciales — dans le but de vous apporter l'aide la plus efficace possible.

Programme de développement des marchés d'exportation

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME), le plus important programme public visant à stimuler le commerce international, offre une aide financière remboursable à certaines conditions pour le financement de diverses activités qui aident les entreprises canadiennes à se tailler une place sur de nouveaux marchés étrangers.

La préférence est accordée aux entreprises dont le chiffre d'affaires se situe entre 250 000 \$ et 10 millions de dollars, ou qui comptent moins de 100 employés dans le cas du secteur de la fabrication et moins de 50 en ce qui concerne celui des services. Il doit s'agir d'entreprises canadiennes prêtes à exporter et inscrites à WIN Exports.

Principales activités

Stratégies de développement des marchés : Ce programme prévoit une aide financière, à coûts partagés à parts égales, établie en fonction d'un plan de commercialisation annuel ou bisannuel pour diverses activités de l'entreprise :

- visites de repérage de marchés;
- participation à des foires commerciales;
- essais de produits aux fins d'homologation;
- services juridiques associés aux ententes de commercialisation à l'étranger;
- déplacement à l'étranger du personnel de formation;
- démonstrations de produits;
- autres activités nécessaires pour mener à bien le plan de commercialisation.

Les contributions versées dans le cadre du PDME varient entre 5 000 \$ et 50 000 \$.

Entreprises novices à l'exportation : Une contribution maximale de 7 500 \$ peut être accordée aux entreprises canadiennes ayant peu d'expérience de l'exportation pour leur permettre d'effectuer une visite de prospection de marchés ou de participer à une foire commerciale internationale.

Soumissions pour projets d'immobilisations : Ce programme vise à aider les entreprises de fabrication, d'ingénierie, de construction, d'architecture et de gestion-conseil à soumissionner ou à préparer une proposition en réponse à un appel d'offres international pour la réalisation d'un grand projet d'immobilisations à l'étranger. La valeur de la soumission pour le requérant doit être supérieure à un million de dollars; les contributions du PDME se situent entre 5 000 \$ et 50 000 \$.

Activités des associations commerciales : Ce programme, qui s'adresse au secteur agroalimentaire, a pour objet d'apporter une aide financière, selon le principe du partage des coûts, à des associations nationales de ce secteur qui sont vouées au développement de marchés d'exportation. Le Comité directeur interministériel des stratégies de commercialisation des produits agroalimentaires en approuve le financement.

PDME

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme ou pour recevoir une brochure d'information et des formulaires de demande, veuillez vous adresser au Centre du commerce international de votre région. Veuillez vous reporter à la section A votre service, où vous trouverez l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du Centre le plus près.

InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

L'InfoCentre permet aussi d'obtenir de l'information sur ces programmes :

Téléphone : 1-800-267-8376

(613) 944-4000

Courrier électronique : scxii.extott@extott09.x400.gc.ca

PDME — Marchés agroalimentaires

Le PDME — Marchés agroalimentaires, qui constitue un élément du volet des Activités des associations commerciales du PDME, est une initiative à laquelle participent Agriculture et Agroalimentaire Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Stratégies de commercialisation des produits agroalimentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

**Division des services aux marchés internationaux
Agriculture et Agroalimentaire Canada**

Téléphone : (613) 759-7742

Courrier électronique : ehodgins@em.agr.ca

Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) aide les exportateurs canadiens à soutenir la concurrence et à se tailler une place sur les marchés étrangers. À cette fin, elle leur offre un large éventail de services financiers et de services de gestion des risques, par exemple :

- assurance-crédit à l'exportation;
- cautionnement de bonne fin;
- assurance-investissement à l'étranger;
- financement des exportations pour les acheteurs étrangers de produits et services canadiens.

Principales activités

Assurance-crédit à l'exportation : Lorsque votre banque apprendra que vos créances à l'étranger sont assurées par la SEE, elle sera plus disposée à accepter celles-ci comme garantie pour le prolongement de votre fonds de roulement. En outre, la SEE peut vous aider à améliorer votre flux de trésorerie en transformant une vente à crédit en vente comptant.

Programme MARG — la garantie générale sur les créances : Créé par la SEE en collaboration avec les institutions financières canadiennes, le programme MARG offre des lignes de crédit de fonctionnement pouvant atteindre 500 000 \$ aux petits exportateurs dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas cinq millions de dollars. Ce programme peut accroître votre ligne de crédit de fonctionnement en utilisant vos créances à l'étranger comme garantie.

Lignes de crédit et protocoles : Ces mécanismes de financement sont établis à l'avance entre la SEE et des banques ou des organismes étrangers partout dans le monde. La SEE verse des fonds au nom de l'emprunteur. Vos clients étrangers ont rapidement et facilement accès aux fonds, du fait que les conditions ont été déterminées à l'avance.

Achat de billets à ordre : Pour venir en aide aux petites entreprises, la SEE achète des billets à ordre délivrés à des exportateurs canadiens par des acheteurs étrangers en vue de l'achat de produits et services canadiens.

Assistance téléphonique aux petits exportateurs : Les spécialistes de l'Équipe des exportateurs en essor peuvent répondre à vos questions sur les activités de la SEE pour aider les petites entreprises, dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas un million de dollars, à se tailler une place sur les marchés internationaux. Un spécialiste financier de la SEE peut recevoir votre demande d'assurance ou de prêt par téléphone. Il peut aussi vous aiguiller vers d'autres sources d'aide à l'exportation. Téléphone : 1-800-850-9626. Internet : <http://www.edc.ca/francais/index.html>

NORTHSTAR : NORTHSTAR Trade Finance Inc. est un projet de collaboration auquel participent le gouvernement fédéral, représenté par la SEE et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, les gouvernements provinciaux de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ainsi que le secteur privé. Avec pour objet de venir en aide aux petites entreprises exportatrices, cet organisme comble une lacune sur le marché en finançant les ventes à l'exportation de l'ordre de 100 000 \$ à trois millions de dollars US sous forme de prêts à terme et de financement en gros, remboursables sur une période d'un an à cinq ans. Les modalités de financement peuvent être adaptées en fonction des besoins liés à la plupart des ventes à l'exportation de biens d'investissement.

Pour obtenir de l'aide en vue de ventes à l'exportation de biens d'investissement et d'équipement, veuillez communiquer par :

Téléphone : (604) 664-5828

Télécopieur : (604) 664-5838

Courrier électronique : sshepher@northstar.ca

Internet : <http://www.northstar.ca>

Corporation commerciale canadienne

Pour réaliser des ventes auprès de gouvernements étrangers ou d'organisations internationales, la Corporation commerciale canadienne (CCC) peut vous apporter une aide précieuse. Dans ces types de transactions, la CCC conclut d'ordinaire un marché avec l'acheteur étranger et fait appel à un fournisseur canadien pour l'exécuter. Bref, la CCC agit en qualité de maître d'œuvre pour l'acheteur étranger.

En passant un marché avec une entreprise canadienne par l'intermédiaire de la CCC, le client étranger obtient l'assurance que les conditions établies seront respectées. Les services de la CCC et sa crédibilité présentent un avantage particulier pour les petites entreprises, dont bon nombre ne sont pas nécessairement connues sur la scène internationale.

Les services de la CCC s'étendent à toutes les étapes du processus d'approvisionnement :

- repérage de débouchés;
- aide à la préparation de soumissions;
- aide à la négociation et à l'administration des marchés;
- vérification des marchés;
- recouvrement des créances auprès des clients étrangers et paiement des fournisseurs.

Le nouveau Programme de paiements progressifs de la CCC, mis en œuvre en collaboration avec les banques canadiennes, vous permet d'obtenir plus facilement du crédit de préfinancement des exportations grâce à une ligne de crédit particulière. En outre, la CCC accélère les paiements liés à vos marchés (en général 15 jours).

Programme de paiements progressifs

**Corporation commerciale canadienne
50, rue O'Connor, 11^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0S6**

Téléphone : 1-800-748-8191

(613) 995-0946

Télécopieur : (613) 995-2121

Renseignements généraux sur la CCC :

Téléphone : (613) 996-0034

Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international (ACDI), principal organisme par lequel le gouvernement fédéral vient en aide aux pays en développement, administre des programmes d'aide au développement dans plus d'une centaine de pays. Depuis 1995, l'ACDI administre également un budget spécial affecté à la coopération avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est ainsi qu'avec l'ex-Union soviétique. De nombreux programmes de l'ACDI sont mis en œuvre en collaboration avec des entreprises privées, plus précisément des experts-conseils, des entrepreneurs et des fournisseurs.

Bien que l'ACDI soit partie à des marchés de biens et services ou encore liés au Programme d'aide alimentaire, elle ne s'approvisionne pas en général directement auprès des fournisseurs. En fait, l'ACDI finance des activités d'approvisionnement exercées en son nom.

Pour une soumission visant un marché de services de plus de 100 000 \$, l'ACDI invite généralement des fournisseurs à faire l'objet d'une sélection préalable par l'intermédiaire du Service des invitations ouvertes à soumissionner (SIOS). Ce service consiste en un babillard électronique national qui permet de faire connaître les marchés publics de biens et services (veuillez vous référer au chapitre 10, *En affaires avec le gouvernement fédéral*, pour de plus amples renseignements sur le SIOS).

L'ACDI a aussi recours à plusieurs mécanismes pour attribuer des marchés d'une valeur inférieure à 100 000 \$, notamment des offres permanentes, des organismes de service spécial, le SIOS, une demande simplifiée pour les propositions non traitées par l'intermédiaire du SIOS et la sélection sans mise en concurrence.

Processus de passation des marchés de l'ACDI

Pour obtenir des renseignements sur le processus de passation des marchés de l'ACDI, veuillez vous adresser à la :

**Direction de la gestion des marchés
Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G4**

**Téléphone : (819) 997-7778
Télécopieur : (819) 994-5395**

Internet : <http://www.acdi-cida.gc.ca>

Principales activités

Programme de coopération industrielle : Le Programme de coopération industrielle (PCI) aide les entreprises canadiennes à nouer des relations commerciales à long terme avec des partenaires de pays en développement. Il peut les aider à effectuer une évaluation préliminaire de leur projet et partager le coût des activités nécessaires pour en assurer la viabilité.

Pour être admissible au PCI, un projet doit avoir des retombées économiques, sociales et industrielles dans le pays en développement ainsi qu'au Canada. L'entreprise doit démontrer à la fois de quelle façon le pays hôte profiterait du projet, notamment sous forme de la technologie de pointe, de perspectives d'emploi, d'expansion du commerce et d'économies de devises, et de quelle façon le Canada profiterait, par exemple, de l'approvisionnement en équipement, en pièces et en services.

Programme de coopération avec l'Europe centrale et de l'Est : Ce programme à coûts partagés aide les entreprises canadiennes à préparer des propositions dans plusieurs domaines prioritaires, par exemple :

- des projets favorisant la transition vers l'économie de marché, le renforcement des liens économiques et commerciaux du Canada avec la région et le processus de démocratisation;
- des projets appuyant le transfert de technologie, de savoir-faire et d'investissements compatibles avec le développement et la modernisation d'entreprises de libre marché;
- la création de coentreprises et l'exploitation d'occasions d'affaires et d'investissements.

Les études préliminaires visant à évaluer des coentreprises particulières ou d'autres possibilités d'investissement ainsi que les projets de formation des partenaires locaux des entreprises canadiennes sont des exemples de propositions admissibles au partage des coûts.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces deux programmes et d'autres programmes de l'ACDI, veuillez communiquer par :

Téléphone : (819) 997-5006

ATME (Appareil de télécommunication pour malentendants) : (819) 953-5023

Télécopieur : (819) 953-6088

FaxLink : (613) 944-4500

Courrier électronique : info@acdi-cida.gc.ca

Internet : <http://www.acdi-cida.gc.ca>

Pour obtenir la Trousse du requérant du Programme de coopération industrielle, veuillez communiquer avec l'ACDI par :

Téléphone : (819) 953-5444

Télécopieur : (819) 953-5024

SYSTÈME D'INFORMATION AUTO/MATISÉ**DES DOUANES**

Un service téléphonique informatisé vous donne des renseignements généraux sur les douanes 24 heures sur 24.

Vous pouvez utiliser un téléphone à clavier ou à cadran pour prendre connaissance des renseignements enregistrés sur divers sujets ayant trait aux douanes, par exemple les voyageurs et les exemptions personnelles, les importations et les exportations à des fins commerciales, la formule douanière des importations postales E-14, les importations postales générales et l'ALENA. Voici la liste des numéros de téléphone à composer pour avoir accès à ce service :

Halifax	(902) 426-2911
Moncton	(506) 851-7020
Québec	(418) 648-4445
Montréal	(514) 283-9900
Ottawa	(613) 993-0534
Toronto	(416) 973-8022
Hamilton	(905) 308-8715
Windsor	(519) 257-6400
Winnipeg	(204) 983-6004
Calgary	(403) 292-8750
Edmonton	(403) 495-3400
Vancouver	(604) 666-0545

Pour téléphoner sans frais à partir d'autres localités au Canada, veuillez composer le : 1-800-461-9999.

Pendant les heures de bureau, le Système peut vous mettre en communication avec un agent des douanes si vous avez besoin de renseignements particuliers.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Système et les codes de système qui vous donneront un accès direct à l'information dont vous avez besoin, consultez la brochure intitulée *Système d'information automatisé des douanes*, disponible au bureau des douanes le plus près.

Importation

Que vous soyez un importateur débutant ou expérimenté, votre bureau local des Services frontaliers des douanes peut vous fournir l'information dont vous avez besoin pour simplifier les formalités d'importation.

Le personnel des douanes peut faire appel à des spécialistes et à des administrateurs bien informés sur les tarifs douaniers, les évaluations en douane, les règles d'origine et les programmes d'exonération des droits de douane. Le guide de Revenu Canada intitulé *L'importation de marchandises au Canada à des fins commerciales* donne un aperçu des formalités d'importation, depuis la déclaration et la mainlevée jusqu'à la comptabilité et aux paiements. Il renferme également des renseignements sur d'autres questions ayant trait aux douanes, comme les options de service et l'entreposage des produits.

Colloques sur les douanes pour les entreprises

Revenu Canada anime des colloques d'une journée sur les douanes afin de donner aux importateurs et aux exportateurs, en particulier aux petites entreprises, de l'information sur les règles et les formalités d'importation et d'exportation. Parmi les sujets abordés, mentionnons :

- les formalités d'importation de base;
- l'exportation vers les États-Unis;
- la classification tarifaire, l'évaluation en douane et l'origine;
- les programmes d'exonération des droits.

Dans le cadre des colloques, un espace est réservé à des stands où sont présentées des expositions de Revenu Canada, du Service des douanes des États-Unis, d'autres ministères canadiens et d'associations commerciales connexes. Le personnel est à la disposition des participants pour répondre aux questions.

Colloques sur les douanes pour les entreprises

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces colloques, veuillez communiquer avec la :

Division des services à la clientèle
Direction générale des services frontaliers des douanes
Ottawa (Ontario) K1A 0L5

Téléphone : (613) 957-7256

Mesures de protection des produits canadiens contre la concurrence étrangère déloyale : Loi sur les mesures spéciales d'importation

La *Loi sur les mesures spéciales d'importation* assure aux producteurs et aux fabricants canadiens une protection contre la concurrence déloyale découlant de l'importation de marchandises sous-évaluées ou subventionnées. Le droit du Canada d'appliquer cette loi aux importations en provenance des États-Unis et du Mexique n'est pas restreint par l'ALENA.

Les marchandises sous-évaluées sont des marchandises vendues à des importateurs au Canada à des prix inférieurs au prix de vente en vigueur sur le marché intérieur de l'exportateur ou à des prix inférieurs au prix de revient global. Les marchandises subventionnées sont des marchandises qui bénéficient d'avantages financiers ou commerciaux provenant d'un gouvernement étranger et permettant de réduire leur prix en vue de leur exportation au Canada. Si ces marchandises importées portent ou risquent de porter préjudice aux producteurs canadiens de marchandises similaires, Revenu Canada peut imposer des droits antidumping ou compensateurs à l'importation de ces marchandises.

Si vous pensez que des marchandises importées subventionnées ou sous-évaluées portent ou risquent de porter préjudice à votre secteur, vous pouvez déposer une plainte auprès de Revenu Canada. Les associations commerciales peuvent également déposer une plainte au nom de leurs membres.

Loi sur les mesures spéciales d'importation

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Loi et les procédures, veuillez communiquer avec l'agent de liaison de la Loi du bureau des services d'administration du commerce de Revenu Canada de votre région.

Personne-ressource à l'échelle nationale
Directeur, Politique et administration
Division des droits antidumping et compensateurs
Revenu Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0L5

Téléphone : (613) 954-7251

Accord de libre-échange nord-américain

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) élargit la zone de libre-échange du Canada. Depuis la signature de cette entente par le Mexique, le Canada a accès à un marché qui passe de 270 millions à 360 millions de personnes. En 1994, les échanges bilatéraux avec le Mexique ont été supérieurs à 5,5 milliards de dollars et devraient dépasser 7 milliards d'ici la fin de la décennie.

Les formalités douanières n'ont pas beaucoup changé pour la plupart des importateurs canadiens en vertu de l'ALENA. Toutefois, il existe de grandes différences pour les secteurs du textile, du vêtement, des produits chimiques et de l'automobile.

Pour obtenir des renseignements sur les formalités douanières relatives à l'ALENA, veuillez communiquer avec Revenu Canada aux numéros suivants :

Babillard électronique
1-800-267-5979

Renseignements téléphoniques sur l'ALENA
1-800-661-6121
(613) 941-0965

GUICHETS D'AFFAIRES DE REVENU CANADA

Terre-Neuve

St. John's

Île-du-Prince-Édouard

Charlottetown

Nouvelle-Écosse

Halifax, Sydney

Nouveau-Brunswick

Bathurst, Mancton, Saint-Jean

Québec

Chicoutimi, Hull, Laval, Montréal, Québec, Rouyn-Naranda, Sherbrooke, Trois-Rivières

Ontario

Barrie, Belleville, Hamilton, Kingstons, Kitchener-Waterloo, London, Mississauga, North Bay, North York, Ottawa, Peterborough, St. Catharines, Sault-Ste-Marie, Scarborough, Sudbury, Thunder Bay, Toronto, Windsor

Manitoba

Brandon, Winnipeg

Saskatchewan

Regina, Saskatoon

Alberta

Calgary, Edmonton, Lethbridge, Red Deer

Colombie-Britannique

Burnaby, Kelowna, Penticton, Prince George, Vancouver, Victoria

Pour obtenir les numéros de téléphone, veuillez consulter les pages bleues de votre annuaire téléphonique sous la rubrique Revenu Canada au compas le :

1-800-959-7775

(613) 957-9864

4

SÉMINAIRES D'INFORMATION SUR LA PETITE ENTREPRISE

Revenu Canada organise des séminaires sur la petite entreprise à l'intention des personnes qui envisagent la création d'une entreprise ou en ont créé une pendant l'année en cours. Ces séminaires vous donnent des renseignements sur vos droits et vos obligations relativement à l'impôt sur le revenu, à la TPS, aux lois en matière de douanes et d'accise. Ils vous font connaître les services et l'aide que vous pouvez obtenir.

Les séminaires sont divisés en quatre modules — services publics, douanes, TPS et impôt sur le revenu — qui peuvent être offerts ensemble ou séparément. Ils sont dispensés toute l'année, le jour ou le soir. La durée totale des quatre modules est d'environ sept heures et demie. Ce service est gratuit.

PROGRAMME DE VISITES AUX NOUVEAUX EMPLOYEURS

Si vous êtes un nouvel employeur, les responsables de Revenu Canada vous rendront visite. Ils peuvent vous donner des conseils, si vous avez des questions, et discuter avec vous des moyens dont dispose le Ministère pour vous aider à relever les nombreux défis auxquels vous faites face.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'un de ces programmes, veuillez communiquer avec le bureau de services fiscaux de Revenu Canada le plus près (veuillez consulter les pages bleues de l'annuaire pour obtenir le numéro).

Exigences et services fiscaux pour les petites entreprises

Le gouvernement fédéral s'est engagé à améliorer et à simplifier le régime fiscal pour stimuler la création d'emplois et la croissance économique et traiter équitablement toutes les entreprises. Plusieurs initiatives de Revenu Canada visent particulièrement à améliorer les services que le Ministère offre aux petites entreprises, à réduire les formalités administratives et à accroître la compétitivité.

Numéro d'entreprise et services intégrés

Le Numéro d'entreprise est un numéro identificateur unique, propre à chaque entreprise, quel que soit le nombre ou le type de comptes d'affaires qu'elle possède avec Revenu Canada.

Les quatre principaux comptes d'affaires sont les suivants :

- impôt sur les sociétés;
- retenues à la source;
- taxe sur les produits et services (TPS);
- import-export.

Pour obtenir des services complets, rendez-vous au guichet d'affaires du bureau de services fiscaux de Revenu Canada. Vous trouverez l'adresse et le numéro de téléphone du bureau le plus proche dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique.

Numéro d'entreprise

Pour inscrire une nouvelle entreprise, veuillez communiquer avec le bureau de services fiscaux de Revenu Canada le plus près (pour obtenir le numéro, consultez les pages bleues de votre annuaire téléphonique) ou composer le :

**1-800-959-7775
(613) 957-9864**

Au Québec, le Numéro d'entreprise ne s'applique qu'à l'impôt sur les sociétés, aux retenues à la source et à l'import-export. Le ministère du Revenu du Québec continue à administrer les comptes de la TPS à l'aide de l'ancien numéro de compte, s'il y a lieu.

Déclarations et demandes simplifiées

Revenu Canada s'efforce de simplifier les formalités de déclaration d'impôt et de demande de crédits d'impôt. Le type de déclaration que vous remplissez dépend de votre entreprise. Quand vous créez votre société, vous pouvez choisir entre l'un ou l'autre des trois types d'entreprise qui suivent :

- une entreprise individuelle;
- une société de personnes;
- une entreprise constituée en personne morale.

Vos responsabilités financières et juridiques varient en fonction du type d'entreprise et les règlements concernant la déclaration d'impôt sont également différents.

Principales options

Entreprise constituée en personne morale : Vous devez présenter une déclaration d'impôt T2 sur le revenu des sociétés. Si votre entreprise enregistre des recettes brutes de 500 000 \$ ou moins et n'a aucun revenu imposable, vous pouvez présenter une déclaration T2 abrégée. Grâce à cette déclaration de deux pages, les petites entreprises consacrent moins de temps à remplir leur déclaration de revenus.

T4 abrégé pour les employeurs : Revenu Canada, en concertation avec les milieux d'affaires, a mis au point un nouvel état de la rémunération payée. Le T4 abrégé est un formulaire T4 simplifié qui facilite la déclaration des indemnités imposables pour la plupart des petits employeurs. Il est surtout destiné aux employeurs qui n'offrent aucun avantage imposable à leurs employés. Il ne porte que sur l'information propre à ces petites entreprises.

Crédit d'impôt à l'investissement de recherche scientifique et de développement expérimental

Les entreprises participant à des activités de recherche scientifique et de développement expérimental (RS-DE) peuvent obtenir un crédit d'impôt à l'investissement. Si vous n'avez jamais remis de demande de Crédit d'impôt à l'investissement de RS-DE, Revenu Canada dispose d'un service pour vous aider. Des séances d'information sont prévues pour vous donner des précisions sur ce programme. Ces rencontres ont pour but de vous familiariser avec la définition de RS-DE aux termes des dispositions et des règlements de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les dépenses admissibles pour obtenir le Crédit, les documents à présenter avec la demande ainsi que le délai de production de 18 mois.

REVENU CANADA

Revenu Canada publie plusieurs brochures d'information à l'intention des petites entreprises, notamment :

- *Revenu d'entreprise ou de profession libérale*
- *Guide de l'employeur. Retenues sur la paie — Renseignements de base*
- *Revenu d'entreprise ou de profession libérale — Guide de renseignements supplémentaires*
- *Recherche scientifique et développement expérimental — Recueil de renseignements sur le programme d'encouragement fiscal*
- *Comment déduire les dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental*
- *Renseignements fiscaux à l'intention des artistes de profession*

Pour obtenir ces guides ou toute autre information sur les questions concernant l'impôt fédéral, veuillez communiquer avec le bureau de services fiscaux de Revenu Canada le plus près (vous trouverez le numéro de téléphone dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique).

Internet : <http://www.rc.gc.ca>

Nota : Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, Revenu Canada n'accepte pas les demandes de renseignements ou les questions par l'intermédiaire d'Internet.

Crédit d'impôt à l'investissement de recherche scientifique et de développement expérimental

Pour en savoir davantage au sujet des séances d'information sur le crédit d'impôt à l'investissement de RS-DE, veuillez composer le numéro des Renseignements sur les entreprises apparaissant sous la rubrique Revenu Canada dans les pages bleues de votre annuaire et demander à parler au coordonnateur de la RS-DE.

Taxe sur les produits et services

Des regroupements d'entreprises d'un bout à l'autre du pays ont demandé aux pouvoirs publics fédéraux et provinciaux d'établir un système intégré unique de taxe de vente. Pour les petites entreprises, les avantages de l'harmonisation sont nombreux :

- une seule taxe;
- un seul registre comptable;
- un seul versement;
- une seule administration de la taxe de vente.

Le Québec a déjà harmonisé sa taxe de vente provinciale avec la TPS et les provinces de l'Atlantique ont signé un protocole d'entente en vue d'harmoniser la leur d'ici le 1^{er} avril 1997. Les négociations se poursuivent avec les autres provinces.

Bien que les entreprises enregistrant des recettes annuelles mondiales assujetties à l'impôt de 30 000 \$ ou moins ne soient pas tenues d'obtenir un numéro de TPS ou de produire une déclaration de TPS, il serait avantageux pour elles de le faire puisqu'elles peuvent réclamer le remboursement de la TPS payée ou payable sur les dépenses d'entreprise. Revenu Canada a mis en œuvre plusieurs initiatives en vue de simplifier votre paiement de la TPS.

Principales activités

Méthode simplifiée de comptabilité de la TPS — Méthode rapide : Cette méthode de comptabilité simplifiée aide les petites entreprises à calculer la TPS qu'elles doivent acquitter, sans avoir à calculer la TPS qu'elles paient ou à réclamer les crédits de taxe sur les intrants au titre de la TPS. Les entreprises qui ont des ventes taxables annuelles mondiales (y compris les ventes détaxées) de 200 000 \$ ou moins, incluant la TPS et les ventes annuelles taxables de toutes les entreprises associées, peuvent, à quelques exceptions près, utiliser cette méthode. Les comptables, les fiscalistes-conseils, les avocats, les conseillers financiers et les œuvres de bienfaisance ne peuvent pas utiliser cette méthode. La brochure intitulée *La méthode rapide de comptabilité — Guide et formule de choix* renferme des précisions à ce sujet. Vous pouvez vous la procurer dans tous les bureaux de services fiscaux de Revenu Canada.

Déclaration annuelle de la TPS : Si les recettes imposables de votre entreprise sont de 500 000 \$ ou moins, vous pouvez produire une déclaration annuelle de TPS. En tant que déclarant annuel, vous acquittez la taxe nette que vous devez payer en versant quatre acomptes provisionnels et le solde quand le paiement final de la taxe nette est dû. Si le montant de votre taxe nette pour l'exercice écoulé (ou le montant estimatif de votre taxe nette pour l'exercice en cours) est inférieur à 5 000 \$, vous n'êtes pas tenu de verser des acomptes et vous pouvez acquitter le montant de votre taxe nette en une seule fois, normalement au moment de la production de votre déclaration annuelle de TPS.

Programme de déclaration et de versement électroniques de la TPS : Revenu Canada a mis en œuvre un nouveau service électronique pour produire votre déclaration de TPS et effectuer vos paiements à l'aide de la technologie de l'échange de données informatisées (EDI), soit le transfert électronique de documents commerciaux d'un format standard entre ordinateurs. Vous pouvez obtenir de l'information sur le Programme auprès de tous les bureaux de services fiscaux de Revenu Canada ou en communiquant avec les Opérations d'EDI du Ministère au 1-800-279-5394.

5

Dossier des ressources humaines : travail indépendant et initiatives de l'employeur

Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a lancé des initiatives afin d'aider les personnes sans emploi à créer leur propre entreprise et d'aider les employeurs à répondre à leurs besoins en ressources humaines.

Dans le cadre de son nouveau système d'assurance-emploi, le gouvernement fédéral doublera le montant de l'Aide au travail indépendant afin d'aider un nombre accru de sans-emploi à créer leur propre entreprise.

En tant qu'employeur, vous pourrez vous prévaloir de plusieurs initiatives fédérales susceptibles de vous aider à trouver les employés à plein temps ou le personnel temporaire dont votre entreprise a besoin. Simultanément, ces initiatives vous permettront de renforcer les connaissances et les compétences que doivent posséder vos employés pour permettre à votre entreprise de prendre de l'expansion et de prospérer. DRHC a également apporté des changements au relevé d'emploi.

Si votre entreprise prend de l'expansion ou envisage des compressions, si elle met à pied un grand nombre de personnes, ferme ses portes ou déclare faillite, DRHC administre également un programme qui vous aidera à faire face à votre problème de réadaptation de la main-d'œuvre.

Développement des ressources humaines Canada

Pour obtenir des renseignements sur les divers programmes du Ministère, veuillez consulter son site :

Internet : <http://www.hrhc-drhc.gc.ca>

Aide au travail indépendant

Le programme Aide au travail indépendant de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) offre aux particuliers un soutien du revenu, un encadrement ainsi qu'une assistance technique afin de les aider à devenir des travailleurs indépendants. Le programme est ouvert à ceux :

- qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi;
- dont les prestations d'assurance-emploi ont pris fin moins de trois ans avant qu'ils ne demandent de l'aide; ou
- qui ont reçu des prestations de maternité ou des prestations parentales au cours d'une période qui a commencé moins de cinq ans avant qu'ils ne demandent de l'aide; et
- qui n'ont pas participé à un programme d'Aide au travail indépendant de DRHC au cours des cinq dernières années.

Le programme est offert à l'échelle locale par des organismes spécialisés qui font office de coordonnateurs. Il s'agit de groupes communautaires locaux financés par DRHC et chargés d'aider les clients à exploiter les possibilités de travail indépendant. Les coordonnateurs doivent fournir aux clients :

- une orientation;
- un encadrement;
- des conseils commerciaux de manière régulière.

Les participants reçoivent l'aide financière convenue pendant qu'ils travaillent au lancement de leur entreprise. Cette aide leur est octroyée pendant un maximum de 52 semaines.

Pour être admissible au programme Aide au travail indépendant, vous devez :

- participer à une séance d'orientation avec le coordonnateur de votre région;
- vous engager à présenter un plan d'entreprise, jugé acceptable par DRHC, mettant en lumière les possibilités du travail indépendant à long terme;
- créer une entreprise ou relancer une entreprise au sein de laquelle vous ne déteniez aucun intérêt auparavant;
- travailler à plein temps dans votre entreprise pendant que vous recevez une aide financière.

Aide au travail indépendant

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre Centre local de ressources humaines du Canada (anciennement le Centre d'emploi du Canada) par :

Internet : <http://www.cpnet/cp/programs/can.SEA.html>

Répertoire national des diplômés

Vous êtes à la recherche de candidats hautement qualifiés pour combler des postes vacants ? Le Répertoire national des diplômés, base de données sur Internet, met à votre disposition un moyen efficace et peu coûteux de recruter de nouveaux employés. Le Répertoire renferme les curriculum vitæ d'étudiants et de diplômés de niveau postsecondaire.

A l'aide du Répertoire, vous pourrez effectuer électroniquement une recherche, à travers le pays, de candidats qui satisfont aux exigences particulières du poste à combler. Les employeurs et les candidats conservent l'anonymat jusqu'à ce qu'un employeur demande des renseignements supplémentaires concernant un curriculum vitæ intéressant. Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez communiquer avec le centre du Répertoire par télécopieur ou par téléphone et le personnel effectuera les recherches pour vous. Ce service est gratuit jusqu'en octobre 1997 pour les 500 premiers employeurs participants. Les employeurs désireux d'avoir leur profil dans le Répertoire peuvent communiquer avec un représentant au numéro indiqué ci-après.

Un projet pilote en cours permet aux employeurs d'afficher leurs offres d'emploi dans le Répertoire. Les étudiants seront ainsi en mesure de postuler des emplois correspondant à leur formation.

Répertoire national des diplômés

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Répertoire, veuillez communiquer avec le :

**Répertoire national des diplômés
Industrie Canada
235, rue Queen, bureau 816F
Ottawa (Ontario) K1A 0H5**

**Téléphone : 1-800-964-7763
Télécopieur : (613) 941-2811
Courrier électronique : ngrnd@schoolnet.ca**

Internet : <http://rnd.restcol.ca>

Jeunes Stagiaires Canada

Le programme Jeunes Stagiaires Canada offre aux jeunes de 15 à 24 ans la possibilité d'acquérir les compétences et l'expérience professionnelle requises pour obtenir et conserver un emploi. En collaboration avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC), les entrepreneurs et les employeurs des nouveaux secteurs de l'économie créent des postes de débutants qui permettent aux jeunes gens d'acquérir les compétences voulues pour être embauchés et l'expérience pratique susceptible de les mener à un emploi à plus long terme.

En général, l'expérience de travail est liée à des programmes d'accréditation dans de nouveaux secteurs ou des secteurs de pointe (c'est-à-dire technologie, logiciel, agroalimentaire). Jeunes Stagiaires Canada propose des façons novatrices de répondre aux besoins de l'industrie.

Les employeurs entrent en relation avec des employés dynamiques, énergiques et travailleurs qui sont prêts à occuper un emploi dès qu'ils ont terminé le programme. Les participants acquièrent une précieuse expérience professionnelle qui leur permet d'entrer sur le marché du travail. Étant donné les ressources et le temps investis, on s'attend à ce que les employeurs engagent les participants une fois que ceux-ci ont acquis une expérience de travail.

Jeunes Stagiaires Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre Centre local de ressources humaines du Canada (anciennement le Centre d'emploi du Canada). Veuillez consulter les pages bleues de l'annuaire pour obtenir le numéro.

Pour des précisions au sujet des programmes et des initiatives de DRHC destinés aux jeunes, veuillez consulter son site :

Internet : http://www.hrhc-drhc.gc.ca/hrdc/youth/yip/y176_f.html

Programme d'emploi en commerce international

Cette initiative est un programme à frais partagés en vertu duquel des organismes de l'Ouest canadien engagent des diplômés du secondaire pour la mise au point de produits liés au commerce international, comme le développement et le conditionnement de produits, la réalisation d'études de marché ou la planification et la mise en œuvre d'initiatives en matière de commercialisation des exportations. DEO finance 50 p. 100 de la rémunération du diplômé pendant les deux premières années du programme et 25 p. 100 la troisième année, jusqu'à concurrence de 37 500 \$ pour les trois années. L'entreprise n'a pas à rembourser les fonds versés par DEO si le diplômé y demeure pendant toute la durée du projet. Les entreprises, les associations industrielles, les consortiums et les réseaux d'entreprises sont admissibles.

En règle générale, les entreprises présentent une proposition décrivant leurs stratégies de commercialisation des exportations et le rôle que jouera le diplômé dans leur mise en application. Si elle est jugée admissible, l'entreprise peut recruter le nouveau diplômé d'un programme reconnu offert par une université, un collège, une école de métiers ou une école technique agréée.

Assurance-emploi et nouveau formulaire de relevé d'emploi

Le nouveau système d'assurance-emploi du Canada a été conçu afin de simplifier l'administration de la paie et les exigences de déclaration des employeurs, des centres de traitement et des concepteurs de logiciels.

Le principal changement touchant les employeurs de petites entreprises a trait à la suppression du concept de minimum et de maximum des gains assurables. Dès le 1^{er} janvier 1997, aux fins de la retenue des cotisations, un maximum annuel de gains assurables remplacera le maximum hebdomadaire actuel. Pour la période allant de 1997 à l'an 2000, ce maximum annuel sera de 39 000 \$.

Puisque, selon les nouvelles règles de l'assurance-emploi, les gains assurables seront fondés sur un maximum annuel, les employeurs ne retiendront les cotisations d'assurance-emploi que jusqu'à ce que ce maximum soit atteint, après quoi ils pourront cesser de le faire. Par exemple, un employé qui gagne 1 000 \$ par semaine atteindra le maximum des gains assurables vers la mi-octobre. A ce moment-là, l'employé et l'employeur auront versé le maximum de cotisations pour l'année. Un employé qui gagne 750 \$ par semaine ou moins devra verser des cotisations toute l'année.

Le relevé d'emploi a également été simplifié. Dans la plupart des cas, les employeurs n'auront plus à déclarer que le premier jour et le dernier jour de travail, le nombre total d'heures effectuées par l'employé durant les périodes de paie au cours des 52 dernières semaines ainsi que la rémunération assurable totale touchée par l'employé au cours des 26 dernières semaines. Dans certains cas, notamment lorsque l'employé n'a touché aucune rémunération au cours de certaines périodes de paie durant les 26 dernières semaines, les employeurs devront fournir des renseignements supplémentaires, comme la rémunération versée pour chaque période de paie au cours de ces 26 semaines.

L'élimination du minimum et du maximum des gains assurables permet aux employeurs de calculer et de déclarer plus facilement les gains, puisqu'ils n'ont plus à tenir compte des variations au niveau des périodes de paie. Toutefois, pour un relevé d'emploi visant un emploi ayant pris fin en 1996, l'employeur consignera les données requises sur le formulaire habituel et selon les règles d'admissibilité existantes quant aux périodes de paie.

A compter du 1^{er} janvier 1997, les employeurs n'auront plus à fournir des renseignements sur la paie concernant une période allant du dimanche au samedi. Cette mesure éliminera une charge de travail importante pour de nombreux employeurs. En 1997, année de transition, les employeurs seront peut-être obligés de déclarer les heures effectuées et la rémunération à la fois selon les règles de 1996 et celles de 1997.

Formulaire de relevé d'emploi

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le nouveau système de déclaration, veuillez communiquer avec :

Développement des ressources humaines Canada

Téléphone : 1-800-276-7655

Internet : <http://www.hrdc-drhc.gc.ca/hrdc/ae/index.html>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'élimination du minimum et du maximum de la rémunération assurable, veuillez composer le numéro des Renseignements sur les entreprises apparaissant sous la rubrique Revenu Canada dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique.

Partenariats locaux sur le marché du travail

La planification communautaire est au cœur même de l'adaptation des collectivités et des particuliers à la réforme de l'assurance-emploi. À l'étape de la planification, les Centres de ressources humaines du Canada travaillent avec leurs partenaires communautaires à l'évaluation des objectifs de développement communautaire, des besoins des sans-emploi et de la capacité de la collectivité à stimuler la création d'emplois et la croissance économique. Le processus de planification incite tous les ordres de gouvernement, les employeurs et les organisations communautaires à évaluer de leur propre chef les défis et à mettre au point des solutions.

Les anciens Services d'aide à l'adaptation de l'industrie ont fusionné pour former les Partenariats locaux sur le marché du travail. L'aide offerte par les Partenariats fournit aux Centres de ressources humaines du Canada les outils requis pour envisager, de concert avec les employeurs (au niveau des entreprises), les associations d'employeurs ou d'employés, les organismes communautaires ou autres, des stratégies novatrices pour créer de l'emploi. Elle leur permet également de s'attaquer aux problèmes propres à l'adaptation des ressources humaines aussi bien en situation de reprise que de marasme économiques.

Partenariats locaux sur le marché du travail

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre Centre local de ressources humaines du Canada (anciennement le Centre d'emploi du Canada). Veuillez consulter les pages bleues de l'annuaire pour obtenir le numéro.



Compétences en gestion et perfectionnement professionnel

Banque de développement du Canada

Il faut acquérir de solides compétences en gestion pour réussir. En fait, selon certaines études, la principale cause d'échec des petites entreprises n'est pas le manque de financement, mais le manque de compétences et d'expérience en gestion. C'est pourquoi la Banque de développement du Canada (BDC) offre une vaste gamme de services de consultation en gestion, de mentorat et de formation propres à satisfaire vos besoins à toutes les étapes du développement de votre entreprise, depuis sa création jusqu'à son expansion, en passant par la diversification et la relève.

La BDC administre également des programmes conçus spécialement à l'intention des entreprises de pointe de l'industrie du savoir, des exportateurs, des femmes entrepreneures, des entreprises autochtones et des nouveaux secteurs de l'économie en général.

Il est possible de combiner les services de gestion de la BDC avec l'un des nombreux programmes novateurs de financement de la Banque (voir le chapitre 2, *Financement*, pour obtenir des précisions).

Principales activités

Programme de consultation CASE® (Consultation au service des entreprises) : Le Programme CASE® tire parti d'un vaste réseau de plus d'un millier de spécialistes pour fournir aux jeunes entreprises ou aux entreprises en expansion des conseils pertinents répondant à leurs besoins. Les conseillers du Programme CASE® proposent toute une gamme de services; ils peuvent :

- réaliser des études préliminaires;
- préparer des plans d'entreprise;
- effectuer des études de marché ou de faisabilité;
- aider les entrepreneurs à accroître la rentabilité de leurs activités.

Planification stratégique : Ce service aide les entreprises à élaborer des plans d'action viables à long terme à la lumière d'une étude approfondie de leurs forces et de leurs faiblesses ainsi que des possibilités et des menaces sur le marché.

Certification ISO 9000 (Organisation internationale de normalisation) : Étant donné l'importance croissante de la certification ISO 9000 pour les petites entreprises qui aspirent à devenir des fournisseurs de grandes entreprises ou à pénétrer les marchés étrangers, la BDC vous aidera à vous préparer en vue d'adhérer à ces normes internationales et à obtenir la certification.

Guides d'autoplanification et guides spéciaux : Ces guides renferment toute la documentation requise pour planifier vos besoins financiers et opérationnels. La BDC offre six guides d'autoplanification et deux guides spéciaux :

- *Un plan d'affaires qui a de l'avenir;*
- *Comment obtenir du financement;*
- *Provisions et mouvements de trésoreries;*
- *L'analyse des états financiers;*
- *Évaluer l'achat d'une petite entreprise;*
- *Crédit et recouvrement;*
- *Financer une petite entreprise : Un guide pour les entrepreneures;*
- *Établir une entreprise au Canada : Un guide pour les néo-Canadiens.*

Semaine de la PME® : Organisée annuellement par la BDC de concert avec la Chambre de commerce du Canada et avec la participation d'autres commanditaires, la Semaine de la PME® souligne la contribution des petites entreprises à l'économie canadienne. Au cours de la semaine (habituellement en octobre), des centaines d'activités nationales, régionales et locales permettent à des dizaines de milliers de personnes d'enrichir leurs connaissances et d'élargir leur réseau d'affaires par le biais de divers ateliers, foires commerciales, expositions, séances de formation, programmes de prix, conférences et déjeuners d'affaires.

Profit\$® : Cette publication trimestrielle gratuite, disponible auprès de la Banque de développement du Canada, porte sur les activités susceptibles d'intéresser les petites entreprises.

Pour obtenir des renseignements sur ces activités, veuillez composer le :

1-888-INFO-BDC (1-888-463-6232)

La BDC a également mis au point une série de programmes complets de mentorat à l'intention des entrepreneurs à la recherche d'un appui plus soutenu en matière de gestion pour acquérir des compétences ou exploiter de nouveaux créneaux. Alliant une formation de groupe dynamique et un service de conseil personnalisé, ces programmes donnent aux participants une expérience d'apprentissage complète. Ils leur donnent également la possibilité de constituer un réseau et de faire part de leurs idées et de leur expérience à d'autres gens d'affaires. Les programmes de mentorat durent généralement près d'un an.

Principaux programmes de mentorat

Programme micro-entreprises : Ce programme favorise l'essor des plus petites entreprises en répondant à tous leurs besoins. Il allie une formation complète et des services de consultation avec un financement jusqu'à concurrence de 25 000 \$ pour les nouvelles entreprises et de 50 000 \$ pour les entreprises établies dont les propositions d'affaires indiquent un potentiel de croissance et de bonnes perspectives de réussite.

NEXPRO^{MD} — Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation : Veuillez consulter les pages consacrées à la Formation en exportation à la fin du présent chapitre.

Femmes vers l'entrepreneurship[®], Femmes vers le sommet[®] : Ces programmes s'adressent aux femmes entrepreneures et leur donnent les outils dont elles ont besoin pour mener à bien leurs projets de création ou d'expansion d'une entreprise.

Séminaires : Pour aider les entrepreneurs à acquérir les compétences requises en gestion afin de diriger efficacement une entreprise, la BDC organise des séminaires et des cours sur plus de 40 sujets. Les séances de formation peuvent être d'une demi-journée ou d'une journée entière.

Les séminaires sont présentés en collaboration avec des organisations professionnelles, industrielles ou communautaires ou offerts directement au public. Les séances de formation sont dispensées par des formateurs professionnels versés dans les sujets abordés.

Sur demande, les séances de formation peuvent être adaptées aux besoins d'une entreprise et organisées dans ses locaux.

Banque de développement du Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces programmes ainsi que l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau de la BDC le plus près, veuillez communiquer avec le :

**Siège social
5, Place Ville-Marie, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 5E7**

Téléphone : 1-888-INFO-BDC (1-888-463-6232)

Internet : <http://www.bdc.ca/francais/index.html>

Initiative pour les femmes entrepreneures — Ouest canadien

Selon une récente enquête menée par la Banque de Montréal, quelque 700 000 femmes dirigent actuellement une petite entreprise au Canada, soit environ 30 p. 100 du nombre total des petites entreprises. Et ce chiffre ne cesse d'augmenter. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, organisme de développement économique régional, essaie de lever certains obstacles auxquels se heurtent les femmes d'affaires en finançant l'Initiative pour les femmes entrepreneures. Ce programme de soutien de groupes indépendants à but non lucratif a été créé spécialement pour les entreprises appartenant à des femmes ou gérées par elles dans l'Ouest canadien.

Chacune des provinces de l'Ouest a mis sur pied son propre volet de l'Initiative. Les équipes en place offrent des conseils commerciaux, de l'information, des services d'aiguillage, de mentorat et relatifs à la formation de réseaux, des prêts aux conditions du marché, une orientation vers les services offerts, ainsi qu'une série de produits et services uniques adaptés aux besoins des femmes entrepreneures de leur province.

Initiative pour les femmes entrepreneures

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de votre province :

Manitoba

Centre d'entreprise des femmes

Téléphone : 1-800-203-2343

Télétype : (204) 988-1870

Saskatchewan

Women Entrepreneurs of Saskatchewan

Téléphone : 1-800-879-6331

Courrier électronique : women@the.link.ca

Alberta

Alberta Women's Enterprise Initiative Association

Téléphone : 1-800-713-3558

Courrier électronique : aweia@compusmart.ab.ca

Colombie-Britannique

Women's Enterprise Society of B.C.

Téléphone : 1-800-643-7014

Courrier électronique : wesbc@silk.net

Outil de diagnostic ISO 9000 — Québec

Le Bureau fédéral de développement régional (Québec), en collaboration avec le secteur privé, a mis au point un progiciel novateur qui vous aidera à adopter la série de normes ISO 9000 de l'Organisation internationale de normalisation. Mis au point avant tout pour les petits fabricants, l'outil d'autodiagnostic est un moyen rapide et facile d'établir des points de référence aux fins de comparaison avec d'autres entreprises d'un secteur donné et d'établir des plans de mise en œuvre des normes ISO. Les entreprises qui font appel au programme peuvent obtenir un service de soutien — par exemple, par téléphone — d'experts de l'ISO ou de centres de ressources.

Bureau fédéral de développement régional (Québec)

Veuillez vous reporter à la section A votre service où vous trouverez l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du bureau le plus près ou composer le numéro de téléphone suivant :

1-800-561-0633

Contact! Le réseau canadien de gestion

Le Canada dispose d'un réseau national d'organismes d'aide aux petites entreprises. Grâce à Contact! Le réseau canadien de gestion, vous pouvez en tout temps tirer parti de ce réseau par l'intermédiaire d'Internet, presque partout au pays.

Par l'entremise de Contact!, vous pouvez :

- avoir accès à un répertoire d'information à jour sur les programmes et services destinés aux petites entreprises et susceptibles d'améliorer vos affaires;
- télécharger des guides sur la création d'entreprise, des conseils aux petites entreprises de maisons d'édition importantes, des statistiques sur les petites entreprises ainsi que de l'information sur ISO 9000, la technologie et de nombreux autres sujets;
- établir un réseau avec d'autres gens d'affaires et des spécialistes en gestion à l'aide des tribunes électroniques;
- vous inspirer de centaines de récits de réussite en affaires, obtenir de l'information sur les prix, les activités et les séminaires offerts aux entreprises, de même que des profils sur les outils logiciels de gestion, tous axés sur la petite entreprise.

Contact! Le réseau canadien de gestion

Internet : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mangb/contact/frndoc/homepage.html

Divers organismes publics, notamment les Centres de services aux entreprises du Canada, la Banque de développement du Canada, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et le Programme d'accès communautaire, permettent aux intéressés qui n'ont ni ordinateur ni modem d'avoir accès à Contact!

Programme de planification d'initiatives agricoles : aide de la Société du crédit agricole à l'industrie agroalimentaire

Si vous êtes agriculteur ou associé à un agriculteur et envisagez la création ou l'expansion d'une entreprise agricole à valeur ajoutée, la Société du crédit agricole, en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, vous aidera à établir un solide plan d'affaires en vue d'améliorer les chances de succès de votre entreprise.

En vertu du Programme de planification d'initiatives agricoles, le Ministère remboursera jusqu'à 50 p. 100 des honoraires facturés par des conseillers en planification en vue de la préparation d'un plan d'entreprise et ce, jusqu'à concurrence de 5 500 \$. Les demandes d'aide d'un montant supérieur à 5 500 \$ seront examinées individuellement. Le Programme dispose d'une liste de conseillers parmi lesquels vous pouvez choisir. Un coordonnateur régional discutera avec vous du Programme et prendra les dispositions voulues pour votre demande. Ce projet pilote fera l'objet d'un examen annuel et prendra fin le 31 mars 1999.

Programme de planification d'initiatives agricoles

Téléphone : 1-888-322-2728

Télécopieur : 1-888-322-7742

Internet : <http://www.bpav-ppia.com>

Formation en exportation

Les programmes Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (NEEF) et Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers (NEXOS) s'adressent aux entreprises canadiennes qui n'ont encore jamais exporté, mais sont prêtes à le faire. Par ailleurs, le programme NEXPRO^{MD} — Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation, aide les entrepreneurs à approfondir leurs connaissances des formalités d'exportation, à élaborer un plan d'exportation réaliste et à mettre en œuvre leur propre stratégie d'exportation.

Le NEEF fournit aux entreprises canadiennes des renseignements pratiques et un contact direct avec un marché frontalier des États-Unis. Les participants se rendent dans un bureau commercial canadien aux États-Unis pour assister à un cours d'introduction de deux ou trois jours portant sur tout le processus d'exportation et pour prendre part à des activités à caractère commercial. Le NEEF n'exige aucune expérience antérieure en exportation et se veut une première étape pour les exportateurs potentiels.

Le NEXOS vise les entreprises parvenues à une autre étape de leur développement. Il aide les exportateurs à s'informer sur les nouveaux marchés européens en participant à des missions commerciales éducatives. Chaque mission du NEXOS est axée sur un secteur industriel donné dans un marché particulier et prévoit la visite d'une foire commerciale ou d'une association industrielle pertinentes.

FORUM POUR LA FORMATION EN COMMERCE INTERNATIONAL

Le Forum pour la formation en commerce international propose des programmes de formation visant à aider les exportateurs et les négociants actuels et nouveaux à évaluer dans quelle mesure ils sont prêts à exporter, à mettre au point des plans d'affaires internationaux et à établir des plans de financement et de commercialisation.

Ce programme de formation intégrée est offert par un réseau de collèges, d'universités et d'instituts au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer par :

Téléphone : 1-800-561-3488

(613) 230-3553

Télécopieur : (613) 230-6808

Internet : <http://www.fitt.ca>

MODULE AGROALIMENTAIRE DU FORUM POUR LA FORMATION EN COMMERCE INTERNATIONAL

Le Service à l'industrie agroalimentaire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada met actuellement au point un programme de formation en exportation de produits agroalimentaires afin d'améliorer les compétences relatives aux activités de commercialisation sur les marchés étrangers et d'aider les entreprises agroalimentaires canadiennes à acquérir les capacités voulues pour exporter. Conçu par le Forum pour la formation en commerce international, ce programme sera offert à l'échelle provinciale. Le premier cours devrait être offert en septembre 1997. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

Division des services aux marchés internationaux

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Téléphone : (613) 759-7740

Courrier électronique : rseguin@em.agr.ca

Les programmes NEEF et NEXOS mettent l'accent sur des sujets comme les formalités douanières, l'accès au marché, l'expédition et les réseaux de distribution. NEXPRO^{MD} offre aux nouveaux exportateurs et aux exportateurs occasionnels un avantage en les aidant à évaluer le potentiel de leur entreprise en matière d'exportation, à repérer des marchés intéressants, à réduire les risques inhérents à l'exportation, à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'exportation dynamique et réaliste, à trouver des partenaires, à simplifier les formalités administratives en matière d'exportation, à choisir un distributeur ou un agent commercial, à se familiariser avec les divers aspects juridiques et fiscaux et à trouver des sources de financement à l'exportation.

Nouveaux exportateurs aux États frontaliers et Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international :

Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers :

Téléphone : 1-800-267-8376

(613) 944-4000

Télécopieur : (613) 996-9709

NEXPRO^{MD} — Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme, veuillez communiquer avec la Banque de développement du Canada par :

Téléphone : 1-888-INFO-BDC (1-888-463-6232)

Internet : <http://www.bdc.ca/francais/index.html>

Sciences, technologie et innovation



Programme d'aide à la recherche industrielle

Voulez-vous améliorer la capacité d'innovation de votre entreprise ? Si c'est le cas, le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches du Canada peut vous être utile. Le réseau du PARI, avec ses conseillers en technologie industrielle en poste dans plus de 150 bureaux au pays, assure des services d'aide professionnelle et technique. Pour être admissible au Programme, votre entreprise ne doit pas avoir plus de 500 employés. C'est le seul critère.

Principales activités

Services de consultation : Les clients peuvent tirer parti des compétences, des connaissances et de l'expérience professionnelles des conseillers en technologie industrielle, qui les aident de diverses façons :

- conseils techniques et information;
- personnes-ressources;
- service de repérage de sources de connaissances spécialisées ou de techniques;
- recherches documentaires ou en matière de brevets.

Aide financière à la recherche-développement : Ces projets à frais partagés sont répartis en deux catégories :

- les projets d'amélioration technologique — de petite envergure et souvent au stade préliminaire;
- les projets de recherche, de développement et d'adaptation — vastes projets de recherche-développement plus complexes et de plus longue durée.

Programme d'aide à la recherche industrielle

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le bureau du PARI le plus près, veuillez consulter le site du PARI sur :

Internet : <http://www.nrc.ca>

Réseau canadien de technologie

Si votre entreprise utilise ou a l'intention de faire appel à la technologie, le Réseau canadien de technologie peut vous donner accès à une large gamme de techniques ainsi qu'à une aide et à des services commerciaux connexes par l'entremise d'un réseau national de conseillers. Ces derniers sont prêts à travailler directement avec vous en toute confidentialité pour vous aider à préciser vos besoins en matière de technologie et à trouver des solutions et des possibilités. Tous les conseillers sont employés par un

organisme canadien reconnu pour ses compétences techniques ou commerciales. Les activités de ces organismes touchent plus de 3 000 domaines, secteurs de compétence, techniques et projets de recherche-développement. Les conseillers du Réseau sont reliés entre eux et ont accès à de l'information sur tous ces domaines afin d'être en mesure de déterminer et de fournir l'aide requise pour répondre aux besoins de votre entreprise.

Réseau canadien de technologie

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services et les compétences des organismes membres du Réseau, veuillez communiquer avec le Centre de services aux entreprises du Canada le plus près (en vous reportant à la section A votre service, où vous trouverez l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur) ou avec votre bureau local du Programme d'aide à la recherche industrielle par :

Téléphone : 1-888-286-0001

Internet : <http://civ.nrc.ca>

Partenariat technologique Canada

Les produits et les procédés de pointe améliorent la compétitivité du Canada dans le monde entier. Partenariat technologique Canada (PTC) est surtout axé sur les besoins des petites entreprises et cible la commercialisation de techniques et de produits prêts à être mis sur le marché.

PTC est au premier plan du Programme emploi et croissance du gouvernement. Cette initiative unique en matière d'investissement vise à stimuler la croissance économique en encourageant l'innovation au sein des entreprises canadiennes.

En collaboration avec le secteur privé, PTC investit dans la recherche-développement, les projets de démonstration et le développement des marchés dans les principaux secteurs en plein essor de la nouvelle économie : technologie environnementale, techniques prometteuses (notamment la fabrication de pointe et la biotechnologie) ainsi que les secteurs de l'aérospatiale et de la défense, dont la reconversion des industries de la défense.

Les investissements de PTC sont pleinement remboursables. Le gouvernement partage avec l'industrie les coûts initiaux nécessaires pour mettre au point des produits concurrentiels et les lancer sur le marché. Si les produits remportent un succès sur le marché, le gouvernement prélève une redevance sur les ventes.

Le fonds devrait atteindre environ 250 millions de dollars d'ici 1998-1999 et permettre de réunir de deux à trois fois cette somme auprès du secteur privé. Une fois le programme bien lancé, une partie importante du financement courant proviendra des redevances tirées de projets couronnés de succès.

Partenariat technologique Canada

**300, rue Slater, 10^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0C8**

**Téléphone : 1-800-266-7531
(613) 954-0870**

Internet : <http://info.ic.gc.ca/ic-data/industry/tpc/brochf.html>

Centre d'innovation en technologies de l'information du Centre de recherches sur les communications

Vous avez besoin d'un coup de pouce pour mettre au point produits et services faisant appel à la technologie des communications en vue d'une commercialisation éventuelle ? Le Centre d'innovation en technologies de l'information du Centre de recherches sur les communications est là pour aider les entreprises canadiennes de pointe et les nouvelles entreprises du secteur de la technologie à avoir accès à ses techniques, à ses compétences en recherche, à ses laboratoires et à une large gamme d'installations utiles.

Les clients peuvent se rendre au Centre, situé à Nepean, en Ontario, et utiliser les installations spécialisées de ses laboratoires. Le barème de frais variables facturés par le Centre est modulé en fonction de l'espace alloué et du type de services de soutien dont se prévalent les clients.

Centre d'innovation en technologies de l'information du Centre de recherches sur les communications

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services du Centre, veuillez communiquer avec le :

**Gestionnaire, Centre d'innovation en technologies de l'information
Centre de recherches sur les communications**

**Téléphone : (613) 990-4267
Télécopieur : (613) 998-5355
Courrier électronique : mike.desjardins@crc.doc.ca**



Occasions d'affaires sur l'autoroute de l'information

Il est de plus en plus important pour les petites entreprises d'aujourd'hui d'être « branchées ». L'autoroute de l'information crée déjà des emplois et stimule la croissance économique : elle offre des débouchés dans des domaines comme le multimédia et la création d'un site Web, la création de contenu et les services Internet.

Grâce à l'autoroute de l'information, les petites entreprises sont également en mesure de livrer plus efficacement concurrence aux plus grandes entreprises sur les marchés intérieur et extérieur étant donné que l'emplacement d'une entreprise a perdu de sa valeur stratégique. Dans la plupart des cas, vous pouvez aujourd'hui exploiter votre entreprise efficacement et à un coût réduit dans un petit centre, car il est maintenant possible de consulter en direct via Internet l'information qui n'était autrefois disponible que dans les grands centres.

Voie d'accès à la technologie canadienne

Vous œuvrez dans le domaine des sciences et de la technologie au sein d'une entreprise, d'une université, de la fonction publique fédérale ou provinciale et vous avez besoin d'aide pour trouver rapidement et à faible coût de l'information sur des partenaires éventuels, des débouchés et des techniques ? Ou peut-être êtes-vous à la recherche d'un moyen rentable de recueillir et de diffuser de l'information ? La Voie d'accès à la technologie canadienne, point d'accès sur Internet aux activités et aux compétences scientifiques et technologiques au Canada, peut vous donner l'information dont vous avez besoin, quand vous en avez besoin.

Voie d'accès à la technologie canadienne

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site :

Internet : <http://strategis.ic.gc.ca>

Programme Étudiants bien branchés

Si vous n'êtes pas déjà branché sur Internet, le programme Étudiants bien branchés aidera votre entreprise à le faire et lui fournira du même coup les outils nécessaires pour devenir plus concurrentielle.

Dans le cadre de ce projet de collaboration de trois ans auquel participent Industrie Canada, le secteur privé et des établissements d'enseignement, quelque 2 000 étudiants de collèges et universités seront embauchés à travers le pays pour donner aux entreprises une formation sur Internet et les services en direct. Les chefs d'entreprise recevront une formation individuelle personnalisée d'environ deux jours et assisteront à des démonstrations leur faisant valoir les avantages du branchement à Internet et des connexions en direct. Les cours sont généralement dispensés par l'intermédiaire des collèges et universités moyennant des frais nominaux.

Programme Étudiants bien branchés

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

**Directeur, Planification et développement des entreprises
Industrie Canada**

Téléphone : (613) 957-3832

Courrier électronique : students.etudiants@ic.gc.ca

Rescol

Projet de collaboration regroupant les ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, des partenaires du secteur privé et des représentants des milieux de l'enseignement, Rescol aidera les 16 500 écoles et 3 400 bibliothèques publiques ainsi que plus de 400 écoles des Premières nations du Canada à se relier à l'autoroute de l'information d'ici 1998.

Programme d'accès communautaire

Si vous n'avez pas accès à Internet, le Programme d'accès communautaire de Rescol (le Réseau scolaire canadien) est peut-être la solution. Initiative commune de l'administration fédérale et des gouvernements des provinces et territoires, ce programme fournit aux collectivités rurales un accès public, à prix abordable, à l'autoroute de l'information et leur donne les compétences voulues pour l'utiliser efficacement.

Depuis 1995 et ce, pour une période de trois ans, on choisit, à l'issue d'un concours, les collectivités où seront mis en place et exploités à peu de frais des sites d'accès dans des lieux publics, comme les écoles et les bibliothèques. A l'heure actuelle, environ 400 centres ont été branchés. Le but est de relier aussi rapidement que possible 1 500 collectivités rurales éloignées à l'autoroute de l'information.

Programme d'accès communautaire

Pour obtenir de plus amples renseignements sur un projet mené dans votre région ou sur la façon de lancer un projet, veuillez communiquer avec :

Industrie Canada

Téléphone : 1-800-268-6608

Courrier électronique : comaccess@ic.gc.ca

Internet : <http://cnet.unb.ca/capf>

Collections numérisées de Rescol

Vous voulez disposer d'un lieu privilégié et économique pour présenter votre matériel ? Le projet de numérisation de Rescol du Canada pourrait bien être la solution idéale. Le gouvernement fédéral ira même jusqu'à vous aider à numériser votre matériel à des fins de présentation. Si vous êtes une entreprise multimédia ou autre, vous pouvez proposer d'engager de jeunes Canadiens âgés de 15 à 30 ans afin de numériser le matériel à exposer sur Rescol. Jusqu'à présent, le programme Collections numérisées de Rescol a financé plus de 100 projets, dont vous pouvez voir les résultats sur le site Web du Programme.

Collections numérisées de Rescol

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

**Directeur, Collections numérisées de Rescol
Industrie Canada**

**Téléphone : 1-800-465-7766
(613) 998-1206**

Courrier électronique : collections@ic.gc.ca

Internet : <http://www.schoolnet.ca/collections>

Programme des ordinateurs pour les écoles

Si vous remplacez vos logiciels ou vos ordinateurs par une version ou un modèle plus puissants, vous pourriez peut-être envisager de faire don de votre matériel usagé à une école ou à une bibliothèque de votre localité. Grâce à ces ordinateurs, les élèves — vos futurs employés — auront plus facilement accès à la technologie informatique. Votre don sera peut-être admissible comme don de bienfaisance. Des reçus aux fins de l'impôt seront émis pour les dons de matériel en état de marche.

Le Programme des ordinateurs pour les écoles distribue le matériel et les logiciels informatiques excédentaires aux écoles primaires et secondaires canadiennes. Les ordinateurs pilotés par DOS sont également fournis aux bibliothèques publiques. Tout le matériel usagé offert en vertu de ce programme est mis à l'essai et remis à neuf avant d'être distribué aux bénéficiaires.

Si vous désirez participer d'une autre façon, vous pouvez également :

- aider, bénévolement, à inspecter et à réparer le matériel dans les centres de réparation régionaux;
- fournir un service de transport local ou à grande distance afin de distribuer les ordinateurs aux écoles et aux bibliothèques publiques.

Programme des ordinateurs pour les écoles

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

**Industrie Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5**

**Téléphone : 1-800-268-6608
(613) 998-1804**

Télécopieur : (613) 957-1201

Courrier électronique : cfs.ope@ic.gc.ca

Internet : <http://info.ic.gc.ca/ic-data/cfs/francais/contribuer.html>



STRATEGIS

Strategis est le plus important site Web de renseignements commerciaux au Canada. Les produits d'information commerciale diffusés sur Strategis vous aideront à découvrir de nouveaux marchés, à explorer des possibilités d'expansion, à trouver des partenaires et à former des regroupements et aussi à découvrir et à mettre au point de nouvelles techniques ou de nouveaux procédés.

Internet : <http://strategis.ic.gc>

Votre entreprise et la législation fédérale

Constituer votre entreprise en personne morale : *Loi sur les sociétés par actions*

Avez-vous envisagé de constituer votre entreprise en personne morale ? Les principaux avantages qui en découlent sont la responsabilité limitée et le taux d'imposition réduit. La constitution en vertu d'une loi fédérale offre des avantages exceptionnels aux petites entreprises. Par exemple, si vous envisagez de constituer votre entreprise en personne morale en vertu d'une loi fédérale, Industrie Canada effectue à l'échelle du pays une recherche de la dénomination sociale proposée et la compare à d'autres dénominations sociales ou marques de commerce. Le fait de pouvoir utiliser votre dénomination sociale au Canada pourrait être crucial si celle-ci sert à identifier votre produit ou service.

Si vous choisissez de vous constituer en personne morale en vertu d'une loi fédérale, la Direction générale des corporations d'Industrie Canada peut vous offrir divers services en fonction de vos besoins. Par exemple, les demandes urgentes peuvent être présentées par l'entremise d'un service prioritaire en une heure, tandis que les demandes non urgentes peuvent se faire par l'entremise du service de courrier régulier. Les frais de constitution en personne morale sont de 500 \$.

Industrie Canada prépare également diverses lignes directrices et troussees d'information afin de vous aider à utiliser les services en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*. Certaines troussees renferment de l'information sur la constitution en personne morale, le regroupement d'entreprises et la dissolution. Industrie Canada espère également mettre sur pied un service de transmission électronique des demandes d'ici l'été 1997.

Loi sur les sociétés par actions

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer par :

Téléphone : Montréal (514) 496-1797
Ottawa (613) 941-9042
Vancouver (604) 666-9875

Télécopieur : (613) 941-0199
(613) 941-0200 (service d'information automatisé)

Internet : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/corpdtr/frndoc/homepage.html

Protéger vos biens : propriété intellectuelle

La différence entre une entreprise prospère et une entreprise en difficulté réside peut-être dans le fait que l'une a enregistré — et par conséquent protégé — sa propriété intellectuelle. Qu'est-ce que la propriété intellectuelle ? Il s'agit des brevets, des droits d'auteur, des marques de commerce, des dessins industriels et des topographies de circuits intégrés (microprocesseurs).

En affaires, la protection de vos éléments d'actif peut être d'une importance de premier plan. Malheureusement, nombreux sont ceux qui n'ont pas enregistré une invention géniale et qui ont vu quelqu'un d'autre en recueillir les profits ou qui ont perdu le droit de faire des affaires sous une raison sociale qu'ils utilisaient depuis des années. Les établissements financiers considèrent également la propriété intellectuelle comme un avoir important quand ils évaluent les prêts aux entreprises, et souvent les grandes entreprises à la recherche de nouvelles techniques ne prêteront même pas attention à une technologie qui n'a pas été brevetée.

Pour protéger votre propriété intellectuelle au Canada, il vous faut l'enregistrer auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC). Si votre propriété intellectuelle n'est pas enregistrée au Canada, elle n'y est pas protégée. Vous pouvez présenter vous-même une demande de propriété intellectuelle, mais étant donné la nature détaillée de la demande, vous préférerez peut-être embaucher un agent expérimenté et informé qui pourra s'assurer du bon déroulement des démarches.

Si vous vendez de la technologie, des produits ou des services dans d'autres pays, vous devriez envisager d'y enregistrer votre propriété intellectuelle, en particulier si vous vous attendez à d'importants débouchés ou que vos concurrents étrangers disposent d'installations de fabrication.

En effectuant des recherches dans les banques de données de l'OPIC, vous pouvez économiser de l'argent, trouver des solutions à des problèmes techniques, découvrir ce que font vos concurrents, former des regroupements stratégiques et éviter de consacrer des ressources précieuses à la recherche-développement de quelque chose qui a déjà été breveté.

Comme le Canada est signataire du Traité de coopération en matière de brevets, en une étape, vous pouvez enregistrer vos brevets au Canada et dans la plupart des pays. Si vous désirez enregistrer votre brevet à l'échelle internationale, l'OPIC peut vous fournir les renseignements sur les formalités à suivre.

Enregistrement de la propriété intellectuelle

Brevets : Pour les inventions (technologie inédite), le Canada offre une protection de 20 ans au maximum à partir de la date de la première présentation de la demande. Vous pouvez obtenir un brevet pour un produit ou un procédé nouveau, réalisable et ingénieux. Un brevet est accordé à l'inventeur qui remet le premier la demande. Les formalités prennent environ 18 mois.

Droit d'auteur : Les œuvres littéraires, artistiques, dramatiques et musicales peuvent être protégées par le droit d'auteur. En général, au Canada, le droit d'auteur demeure en vigueur pendant toute la vie de l'auteur et les 50 années qui suivent son décès. L'enregistrement n'est pas obligatoire; vous pouvez obtenir automatiquement le droit d'auteur quand vous créez une œuvre originale. Toutefois, en l'enregistrant, vous disposez d'un acte authentique prouvant que vous avez créé l'œuvre en question. Les formalités prennent environ huit semaines.

Marques de commerce : Sauf pour les entreprises du secteur des métaux précieux, vous n'avez pas à enregistrer une marque de commerce, mais on vous le recommande vivement pour les mots, les symboles et les dessins ou une combinaison de ceux-ci. La protection au Canada est renouvelable tous les 15 ans.

Si vous lancez une entreprise, vous voudrez peut-être vous assurer que personne n'a enregistré votre marque de commerce ou que celle-ci n'est pas en instance d'enregistrement et que personne n'utilise un nom de marque analogue à celui que vous désirez utiliser. Une marque enregistrée est également un bien précieux pour l'expansion de l'entreprise par l'octroi de franchises.

Dessin industriel : En l'absence d'enregistrement de votre dessin, il vous est impossible d'introduire une réclamation de propriété fondée en droit et vous ne jouissez d'aucune protection légale contre l'imitation, ce qui est différent de la protection offerte par la marque de commerce et le droit d'auteur, qui vous permet de réclamer la propriété, même sans enregistrement.

L'enregistrement vous donne des droits exclusifs pendant 10 ans au maximum.

Topographies de circuits intégrés (micropuces) : Les topographies font référence à la configuration novatrice tridimensionnelle de circuits électroniques encastés dans des produits de circuits intégrés ou à des modèles de configuration utilisés dans de nombreux produits différents. Pour que le propriétaire d'une topographie ait des droits, il doit enregistrer sa topographie. La demande doit être présentée dans les deux ans qui suivent la première exploitation commerciale de la topographie.

L'OPIC vous fournira les guides sur l'enregistrement de chaque type de propriété intellectuelle. Le réseau de partenaires de l'OPIC organisera également des conférences et des séances d'information pour vous aider à vous renseigner davantage sur le sujet. Le Bureau peut vous fournir la liste de ces partenaires.

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

**Industrie Canada
Place du Portage, Phase I, 2^e étage
50, rue Victoria
Hull (Québec) K1A 0C9**

**Téléphone : (819) 997-1936
Télécopieur : (819) 953-7620
Courrier électronique : CIPO.CONTACT@ic.gc.ca**

Internet : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/engdoc/cipo.html

Règles du marché : *Loi sur la concurrence*

La *Loi sur la concurrence* est une loi fédérale qui assure la conduite équitable et juste des affaires au Canada. Elle vise presque toutes les entreprises au Canada et couvre les délits criminels ainsi que les questions de droit civil.

Délits en vertu de la *Loi sur la concurrence*

Délits criminels

On parle de *conspiration pour fixer des prix* ou de *fixation des prix* lorsque des concurrents commerciaux conviennent entre eux des prix qu'ils exigeront de vous.

On parle de *truquage des offres* lorsque des soumissionnaires s'entendent pour présenter des offres dont ils ont préparé les détails ensemble.

On parle de *publicité trompeuse* en cas de fausse représentation auprès du public, ce qui influe sur sa décision d'acheter le produit ou service qui fait l'objet de la publicité.

Infractions d'ordre civil

L'*abus de position dominante* désigne une conduite anticoncurrentielle adoptée par une entreprise dominante pour réduire considérablement la compétition.

L'*exclusivité* renvoie à une situation où un fournisseur vous oblige ou vous incite à acheter ses produits, ou vous empêche de vous procurer un autre produit.

Le *refus de vendre* renvoie à une situation où votre entreprise est gravement touchée ou encore ne peut mener ses affaires parce qu'il lui est impossible d'obtenir un produit donné en quantité suffisante.

Si vous pensez être victime de pratiques commerciales illégales, vous devriez communiquer avec le Bureau de la concurrence. Le personnel du Bureau étudiera votre plainte et pourra ouvrir une enquête officielle. En fonction des résultats, le Bureau pourra soumettre les questions de droit criminel au procureur général du Canada en vue de poursuites possibles devant les tribunaux criminels, et les questions de droit civil au Tribunal de la concurrence en vue d'une décision.

Bureau de la concurrence

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

**Centre des plaintes et des renseignements
50, rue Victoria
Hull (Québec) K1A 0C9**

**Téléphone : 1-800-348-5358
(819) 997-4282**

**AÎME (Appareil de télécommunication pour malentendants) : 1-800-642-3844
Télécopieur : (819) 997-0324**

**Règles du marché et étiquetage des produits :
bien s'y prendre du premier coup**

En affaires, il est important de satisfaire le consommateur et d'éviter les pertes associées aux plaintes, aux retours et aux remboursements. Pour ce faire, il faut s'assurer que les étiquettes de produit donnent au consommateur une information exacte et précise sur le produit.

Si vous produisez des marchandises autres que des aliments, la Direction des biens de consommation d'Industrie Canada peut vous aider à vous assurer que vos décisions en matière d'étiquetage aident le consommateur à prendre des décisions judicieuses concernant les produits.

Direction des biens de consommation

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'étiquetage de vos produits, veuillez communiquer avec le bureau régional d'Industrie Canada le plus près. Veuillez consulter les pages bleues de l'annuaire pour obtenir le numéro ou consulter le site :

Internet :

http://strategis.ic.gc.ca:81/cgi-bin/fdec/wwwfetch?/sgml/cp00002f_pr780.sgml

Normaliser vos procédés ou services commerciaux : Conseil canadien des normes

Il existe des normes pour tout, des produits les plus simples au matériel de télécommunications le plus complexe, et les normes communes pour les produits et services constituent un aspect important de la bonne marche des affaires. Pour simplifier, disons que les normes communes facilitent la tâche des entreprises qui font des affaires au pays et dans le monde entier. L'élaboration et l'application de normes, ou la normalisation, constituent une façon de mettre au point de meilleurs produits et méthodes, plus sûrs et plus efficaces, à l'avantage de tous : l'industrie, les consommateurs et l'économie.

Le Conseil canadien des normes (CCN) coordonne la création de normes et les activités de normalisation et vous donne l'information dont vous avez besoin pour faire des affaires au pays et à l'étranger. Les activités du CCN sont menées dans le contexte du Système de normes nationales, fédération d'organismes offrant des services de normalisation au public canadien. Le CCN est le gestionnaire de ce système.

Principales activités

Normalisation internationale : Le CCN coordonne l'apport des Canadiens à l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et à la Commission électrotechnique internationale (CEI). Les normes de l'ISO et de la CEI sont largement respectées dans le monde entier et sont souvent adoptées par des pays qui les intègrent à leurs règles et règlements nationaux.

Service d'information : Le CCN, par l'entremise du service de renseignements sur l'Organisation mondiale du commerce et l'Accord de libre-échange nord-américain, fournit aux particuliers et aux entreprises de l'information sur les toutes dernières exigences des normes et des règles mondiales en matière de techniques, de sécurité et de qualité. Cette information est indispensable à la conception, à la fabrication, à la commercialisation, à l'exportation et à l'importation de produits et services.

Centre de vente : Le CCN vend des documents sur les normes étrangères et internationales ainsi que sur certaines normes nationales canadiennes. Le Centre de vente simplifie l'achat de normes non canadiennes en éliminant le besoin de faire affaire avec des distributeurs étrangers et dans d'autres devises.

CONSENSUS : Le CCN vend des abonnements à ce magazine trimestriel qui donne de l'information à jour sur les questions touchant les normes nationales et internationales et veille à promouvoir le respect des normes et la participation aux travaux sur les normes.

Conseil canadien des normes

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ses services et programmes, veuillez communiquer par :

Téléphone : (613) 238-3222

Télécopieur : (613) 995-4564

Internet : <http://www.scc.ca>

Assurer la précision des poids et mesures : Mesures Canada

Seuls les instruments de mesure approuvés peuvent être utilisés dans le commerce au Canada. Si vous utilisez des poids et mesures dans votre entreprise ou si vous désirez vous assurer de l'exactitude de la mesure de l'électricité ou du gaz naturel, par exemple, Mesures Canada peut vous aider. Cet organisme d'Industrie Canada offre des services comme :

- l'essai des prototypes d'instruments de mesure, notamment balances, pompes à essence, compteurs d'électricité et de gaz naturel, afin de s'assurer qu'ils respectent les normes obligatoires;
- l'inspection et la validation des instruments de mesure approuvés avant leur utilisation et tout au long de leur durée de vie (les produits et services vendus en fonction de mesures sont également inspectés afin de s'assurer qu'ils sont mesurés avec exactitude);
- la tenue d'enquêtes par suite de plaintes émanant d'entreprises et de particuliers qui prétendent que des mesures inexactes ont été appliquées en leur défaveur.

Mesures Canada

Les bureaux se trouvent à plus de 20 endroits au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique Industrie Canada dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique ou consulter le site :

Internet : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/meascan/frndoc/homepage.html

Licences de radiocommunication

Si vous utilisez ou prévoyez utiliser un système de radiocommunication (sans fil) dans votre entreprise et si vous vous demandez s'il vous faut obtenir une licence, vous devriez communiquer avec Industrie Canada. Le Programme de gestion du spectre du Ministère est responsable de l'exploitation et de la gestion rationnelles de tous les spectres de radiofréquences au Canada et s'assure que tous les Canadiens peuvent avoir accès au spectre de radiofréquences dont ils ont besoin et l'exploiter.

Programme de gestion du spectre

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'octroi de licences, veuillez vous reporter à la rubrique Industrie Canada dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique ou consulter le site :

Internet : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/frndoc/spectre.html

En cas de faillite

Le Bureau du surintendant des faillites veille à l'administration des biens en faillite pour s'assurer que les cas de faillites et d'insolvabilité sont traités de façon juste et ordonnée. Le Bureau offre des services aux entreprises et aux particuliers, notamment la recherche relative aux dossiers publics, aux plaintes et aux demandes ainsi que l'aide à un débiteur pour trouver un syndic de faillite. Les entreprises en difficulté financière qui envisagent la faillite ou veulent proposer un plan de redressement à leurs créanciers devraient communiquer avec un syndic de faillite autorisé. Veuillez consulter les pages jaunes de l'annuaire.

Bureau du surintendant des faillites

Pour des précisions sur le bureau le plus près, veuillez communiquer avec l'administration centrale ou consulter le site Internet. Vous pouvez également trouver les numéros de téléphone locaux en consultant les pages bleues de votre annuaire téléphonique.

**Administration centrale
Immeuble Journal Sud, 8^e étage
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0C9**

Téléphone : (613) 941-1000

Internet : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/frndoc/superint.html

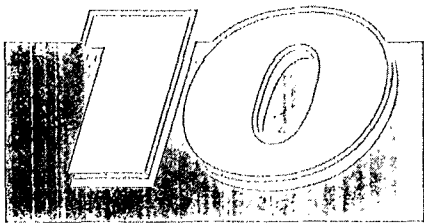
CIRCULAIRES D'INFORMATION SUR LES RADIOCOMMUNICATIONS

Ces circulaires sont publiées à l'intention des personnes qui œuvrent dans le domaine des radiocommunications au Canada. Comme l'information contenue dans les circulaires est sujette à changement sans préavis, vous devriez consulter le bureau de district d'Industrie Canada le plus près pour obtenir des précisions.

Bien que tout ait été mis en œuvre pour assurer l'exactitude des données contenues dans ces circulaires, celles-ci n'offrent aucune garantie formelle ou implicite. Par ailleurs, elles n'ont aucune valeur juridique.

Veuillez faire part de vos commentaires et suggestions à :

Industrie Canada
Direction générale de la réglementation des
radiocommunications et de la radiodiffusion
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0C8



En affaires avec le gouvernement fédéral

Réduction de la paperasserie

Formé en décembre 1994, le Forum mixte sur la réduction de la paperasserie regroupe des représentants des petites entreprises et du gouvernement. Ensemble, ils recherchent des solutions aux problèmes que les petites entreprises rencontrent lorsqu'elles sont appelées à répondre aux demandes d'information du gouvernement fédéral. Une centaine d'améliorations possibles ont été répertoriées et, dans près de la moitié des cas, des améliorations ont été apportées.

Forum mixte sur la réduction de la paperasserie

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour faire part de vos commentaires ou de vos suggestions, veuillez communiquer avec le :

Processus administratifs et information
Secrétariat du Conseil du Trésor
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 952-8685
Télécopieur : (613) 954-6642
Courrier électronique : filion.diff@tbs-sct.gc.ca

Internet : http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/iqe/fed_inif/paperf.html

Marchés publics

Si vous êtes à la recherche d'un marché pour vos produits ou services, n'oubliez pas le gouvernement fédéral, qui octroie chaque année quelque 80 000 marchés d'une valeur de plus de huit milliards de dollars. Bien que de nombreux ministères impartissent individuellement certains types de services en vertu d'une offre à commandes, le principal fournisseur de services communs et centraux du gouvernement est Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

TPSGC assure un accès juste, ouvert et équitable à ces marchés par la diffusion d'information sur ses méthodes de gestion et d'achat, ses services d'information aux fournisseurs, ses initiatives en matière de commerce électronique et d'accès ainsi que d'autres possibilités d'affaires directes. TPSGC a entrepris deux initiatives clés destinées à vous aider à répondre aux appels d'offre, soit le Programme de promotion des relations avec les fournisseurs et le Service des invitations ouvertes à soumissionner.

Programme de promotion des relations avec les fournisseurs

Ce programme explique comment faire affaire avec le gouvernement fédéral. Il prévoit la tenue de séminaires chaque année, partout au pays, pour offrir aux participants des conseils pratiques sur la commercialisation auprès du gouvernement et les mettre en relation avec les principales personnes-ressources de TPSGC. Les séminaires portent entre autres sur les sujets suivants :

- les rudiments : information fondamentale sur la vente au gouvernement fédéral;
- l'impartition des services : information sur la façon dont le gouvernement achète les services et sur les accords commerciaux qui touchent les achats de l'État;
- la rédaction d'une bonne proposition : conseils et directives concernant la rédaction d'une proposition.

Des feuillets d'information sur divers sujets liés aux marchés publics sont disponibles. Vous pouvez également vous procurer une brochure intitulée : *Faire affaire avec TPSGC*.

Programme de promotion des relations avec les fournisseurs

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les pages bleues de l'annuaire pour obtenir le numéro du bureau de TPSGC le plus près ou communiquer par :

Téléphone : (819) 956-3440

Internet : <http://www.pwgsc.gc.ca>

Service des invitations ouvertes à soumissionner

Les invitations ouvertes à soumissionner représentent un outil de premier plan pour aider les entreprises canadiennes à faire affaires avec le gouvernement du Canada. Elles permettent aux fournisseurs de connaître les besoins d'approvisionnement des ministères et organismes fédéraux en vue de soumettre une offre pour obtenir un marché.

Le Service des invitations ouvertes à soumissionner (SIOS) est un babillard électronique qui affiche publiquement les possibilités de soumissions pour les fournisseurs. Le SIOS est un service payant, accessible par modem (il vous faut disposer d'un ordinateur piloté par DOS ou Windows) et par l'intermédiaire d'Internet (<http://www.obs.ism.ca>). Plus de 27 000 entreprises sont inscrites au SIOS pour se tenir au courant, en temps opportun, des marchés publics fédéraux et d'autres secteurs de compétence.

Service des invitations ouvertes à soumissionner

Pour communiquer avec le service de renseignements téléphoniques ou vous abonner, veuillez composer le :

1-800-361-4637

(613) 737-3374

Politique d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Si vous êtes un Autochtone propriétaire d'entreprise, vous pouvez tirer parti de la Politique d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

Cette politique a pour objet d'accroître le nombre d'entreprises autochtones qui font affaire avec le gouvernement fédéral. Le gouvernement continuera néanmoins d'appliquer les principes de l'équité, de la concurrence et de l'optimisation des ressources pour tous ses achats.

Politique d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les :

**Renseignements au public
Affaires indiennes et du Nord Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0H4**

Téléphone : (819) 997-0380

Internet : <http://www.inac.gc.ca>

Propriétés fédérales à vendre

Les Canadiens se voient offrir une possibilité juste et équitable d'acheter des propriétés fédérales excédentaires qui ne sont pas rachetées par les provinces ou les municipalités.

Propriétés fédérales à vendre

Pour obtenir le service téléphonique de renseignements généraux sur les propriétés par province et par région dans la province (service offert 24 heures sur 24), veuillez composer le :

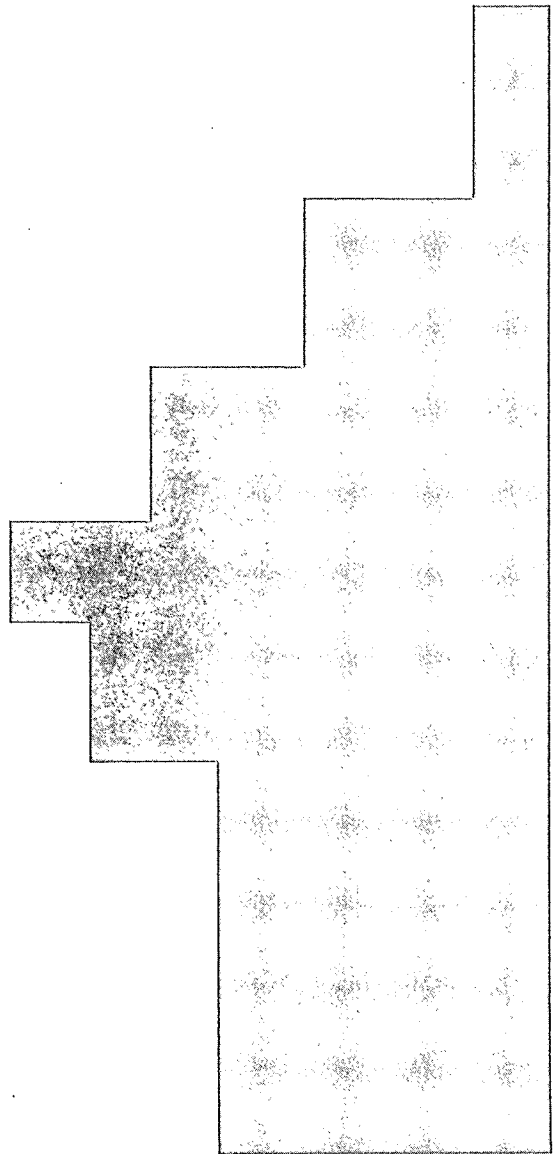
1-888-FED-PROP (1-888-333-7767)

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les propriétés et leur emplacement, y compris des cartes, des photographies et des plans d'étage, veuillez communiquer par :

Téléphone : (613) 736-2642

Internet : <http://w3.pwgsc.gc.ca/govland>

**A VOTRE
SERVICE.**



A VOTRE SERVICE

Centres de services aux entreprises du Canada

Nouvelle-Écosse

Centre de services aux entreprises
Canada/Nouvelle-Écosse
1575 Brunswick Street
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2G1
Téléphone : (902) 426-8604
Sans frais : 1-800-668-1010
Télécopieur : (902) 426-6530
Info-fax : (902) 426-3201
Sans frais : 1-800-401-3201
Télétype : 1-800-797-4188

Nouveau-Brunswick

Centre de services aux entreprises
Canada/Nouveau-Brunswick
570, rue Queen, B.P. 578
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 6Z6
Téléphone : (506) 444-6140
Sans frais : 1-800-668-1010
Télécopieur : (506) 444-6172
Info-fax : (506) 444-6169
Télétype : 1-800-887-6550

Île-du-Prince-Édouard

Centre de services aux entreprises
Canada/Île-du-Prince-Édouard
75 Fitzroy Street, P.O. Box 40
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7K2
Téléphone : (902) 368-0771
Sans frais : 1-800-668-1010
Télécopieur : (902) 566-7377
Info-fax : (902) 368-0776
Sans frais : 1-800-401-3201
Télétype : (902) 368-0724

Terre-Neuve

Centre de services aux entreprises
du Canada
90 O'Leary Avenue, P.O. Box 8687
St. John's (Terre-Neuve) A1B 3T1
Téléphone : (709) 772-6022
Sans frais : 1-800-668-1010
Télécopieur : (709) 772-6090
Info-fax : (709) 772-6030

Québec

Centre Info Entrepreneurs/Québec
5, Place Ville-Marie, bureau 12500,
niveau Plaza
Montréal (Québec) H3B 4Y2
Téléphone : (514) 496-INFO (4636)
Sans frais : 1-800-322-INFO (4636)
Télécopieur : (514) 496-5934
Info-fax : (514) 496-4010
Sans frais : 1-800-322-4010

Ontario

Centre de services aux entreprises
Canada/Ontario
Toronto (Ontario) M5V 3E5
Téléphone : (416) 954-INFO (4636)
Sans frais : 1-800-567-2345
Télécopieur : (416) 954-8597
Info-fax : (416) 954-8555
Sans frais : 1-800-240-4192

Manitoba

Centre de services aux entreprises
du Canada
330, avenue Portage, 8^e étage
B.P. 2609
Winnipeg (Manitoba) R3C 4B3
Téléphone : (204) 984-2272
Sans frais : 1-800-665-2019
Télécopieur : (204) 983-3852
Info-fax : (204) 984-5527
Sans frais : 1-800-665-9386

Saskatchewan

Centre de services aux entreprises
Canada/Saskatchewan
122 3rd Avenue, North
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 2H6
Téléphone : (306) 956-2323
Sans frais : 1-800-667-4374
Télécopieur : (306) 956-2328
Info-fax : (306) 956-2310
Sans frais : 1-800-667-9433

Alberta

The Business Link
Centre de services aux entreprises
10237 104 Street, Suite 100
Edmonton (Alberta) T5J 1B1
Téléphone : (403) 422-7722
Sans frais : 1-800-272-9675
Télécopieur : (403) 422-0055
Info-fax : (403) 427-7971
Sans frais : 1-800-563-9926

Colombie-Britannique

Centre de services aux entreprises
Canada/Colombie-Britannique
601 West Cordova Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 1G1
Téléphone : (604) 775-5525
Sans frais : 1-800-667-2272
Télécopieur : (604) 775-5520
Info-fax : (604) 775-5515

Territoires du Nord-Ouest

Centre de services aux entreprises
Canada/Territoires du Nord-Ouest
Northern United Place, 3rd Floor
5004 54th Street
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2L9
Téléphone : (403) 873-7958
Sans frais : 1-800-661-0786
Télécopieur : (403) 873-0101
Info-fax : (403) 873-0575
Sans frais : 1-800-661-0825

Banque de développement du Canada

Pour connaître l'adresse du bureau
de la Banque le plus près, veuillez
composer le :
1-888-INFO-BDC
(1-888-463-6232)

Centres du commerce international

Nouvelle-Écosse

Centre du commerce international
1801 Hollis Street, 5th Floor
P.O. Box 940, Station M
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2V9
Téléphone : (902) 426-7540
Télécopieur : (902) 426-2624

Nouveau-Brunswick

Centre du commerce international
1045, rue Main, unité 103
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Téléphone : (506) 851-6452
Sans frais : 1-800-332-3801
Télécopieur : (506) 851-6429

Île-du-Prince-Édouard

Centre du commerce international
75 Fitzroy Street
P.O. Box 1115
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
Téléphone : (902) 566-7426
Télécopieur : (902) 566-7450

Terre-Neuve

Centre du commerce international
Atlantic Place
215 Water Street, Suite 504
P.O. Box 8950
St. John's (Terre-Neuve) A1B 3R9
Téléphone : (709) 772-5511
Télécopieur : (709) 772-2373

Québec

Centre du commerce international
5, Place Ville-Marie, bureau 700
Montréal (Québec) H3B 2G2
Téléphone : (514) 283-6796
Télécopieur : (514) 283-8794

Ontario

Centre du commerce international
Édifice Dominion Public
1, rue Front ouest, 4^e étage
Toronto (Ontario) M5J 1A4
Téléphone : (416) 973-5053
Télécopieur : (416) 973-8161

Manitoba

Centre du commerce international
400, avenue St. Mary, 4^e étage
Winnipeg (Manitoba) R3G 4K5
Téléphone : (204) 983-5851
Télécopieur : (204) 983-3182

Saskatchewan

Centre du commerce international
123 2nd Avenue South, 7th Floor
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 7E6
Téléphone : (306) 975-5315
Télécopieur : (306) 975-5334

Alberta — Edmonton

(également responsable des Territoires
du Nord-Ouest)

Centre du commerce international
Canada Place
9700 Jasper Avenue, Suite 540
Edmonton (Alberta) T5J 4C3
Téléphone : (403) 495-2944
Télécopieur : (403) 495-4507

Alberta — Calgary

Centre du commerce international
639 5th Avenue S.W., Suite 300
Calgary (Alberta) T2P 0M9
Téléphone : (403) 292-4575
Télécopieur : (403) 292-4578

Colombie-Britannique

(également responsable du Yukon)

Centre du commerce international
300 West Georgia Street, Suite 2000
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6E1
Téléphone : (604) 666-0434
Télécopieur : (604) 666-8330

Société pour l'expansion des exportations

Renseignements généraux :
1-800-850-9626

Organismes de développement économique régional

Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)

Bureau principal de l'APECA

Centre de la Croix Bleue
644, rue Main, B.P. 6051
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 9J8

Téléphone : (506) 851-2271
Sans frais : 1-800-561-7862
Télécopieur : (506) 851-7403

APECA — Terre-Neuve

Atlantic Place
215 Water Street, Suite 504
P.O. Box 1060, Station C
St. John's (Terre-Neuve) A1C 5M5
Téléphone : (709) 772-2751
Sans frais : 1-800-668-1010
Télécopieur : (709) 772-2712

APECA — Île-du-Prince-Édouard

100 Sydney Street, 3rd Floor
P.O. Box 40
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7K2
Téléphone : (902) 566-7492
Sans frais : 1-800-871-2596
Télécopieur : (902) 566-7098

APECA — Nouvelle-Écosse

1801 Hollis Street, Suite 600
P.O. Box 2284, Station M
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3C8
Téléphone : (902) 426-6743
Sans frais : 1-800-565-1228
Télécopieur : (902) 426-2054

APECA — Nouveau-Brunswick

570, rue Queen, 3^e étage
B.P. 578
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5A6
Téléphone : (506) 452-3184
Sans frais : 1-800-561-4030
Télécopieur : (506) 452-3285

Société d'expansion du Cap-Breton

Commerce Tower
15 Dorchester Street, 4th Floor
P.O. Box 1750
Sydney (Nouvelle-Écosse) B1P 6T7
Téléphone : (902) 564-3600
Sans frais : 1-800-705-3926
Télécopieur : (902) 564-3825

Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor)

FedNor — Sault-Ste-Marie

302, rue Queen est
Sault-Ste-Marie (Ontario) P6A 1Z1
Téléphone : (705) 942-1327
Sans frais : 1-800-461-6021
Télécopieur : (705) 942-5434

FedNor — Sudbury

30, rue Cedar, bureau 407
Sudbury (Ontario) P3E 1A4
Téléphone : (705) 671-0711
Sans frais : 1-800-461-4079
Télécopieur : (705) 671-0717

FedNor — Thunder Bay

201, rue May nord, bureau 201
Thunder Bay (Ontario) P7C 3P4
Téléphone : (807) 626-1800
Sans frais : 1-800-465-6870
Télécopieur : (807) 623-5392

FedNor — North Bay

107, avenue Shirreff, bureau 203
North Bay (Ontario) P1B 7K8
Téléphone : (705) 494-7050
Télécopieur : (705) 494-7588

Bureau fédéral de développement régional (Québec) — BFDR(Q)

Bureau principal

800, Tour Place Victoria, bureau 3800
B.P. 247
Montréal (Québec) H4Z 1E8
Téléphone : (514) 283-6412
Télécopieur : (514) 283-3302

Bureau de liaison

Place du Portage, Phase II
165, rue Hôtel de Ville
B.P. 1110, succursale B
Hull (Québec) J8X 3X5
Téléphone : (819) 997-8299
Télécopieur : (819) 997-3340

Abitibi-Témiscamingue

906, 5^e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 1B9
Téléphone : (819) 825-5260
Sans frais : 1-800-567-6451
Télécopieur : (819) 825-3245

Bas Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine

2, rue St-Germain est, bureau 310
Rimouski (Québec) G5L 8T7
Téléphone : (418) 722-3282
Sans frais : 1-800-463-9073
Télécopieur : (418) 722-3285

Côte-Nord

701, boul. Laure, 2^e étage,
bureau 202B
B.P. 698
Sept-Îles (Québec) G4R 4K9
Téléphone : (418) 968-3426
Sans frais : 1-800-463-1707
Télécopieur : (418) 968-0806

Estrie

Place Andrew Paton
65, rue Belvédère nord, bureau 240
Sherbrooke (Québec) J1H 4A7
Téléphone : (819) 564-5904
Sans frais : 1-800-567-6084
Télécopieur : (819) 564-5912

Laval, Laurentides, Lanaudière

Tour du Triomphe II, bureau 204
2540, boul. Daniel-Johnson
Laval (Québec) H7T 2S3
Téléphone : (514) 973-6844
Sans frais : 1-800-430-6844
Télécopieur : (514) 973-6851

Mauricie, Bois-Francs, Drummondville

Place du Centre
150, rue Marchand, bureau 502
Drummondville (Québec) J2C 4N1
Téléphone : (819) 478-4664
Sans frais : 1-800-567-1418
Télécopieur : (819) 478-4666

Trois-Rivières

Immeuble Bourg du Fleuve
25, rue des Forges, bureau 413
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G4
Téléphone : (819) 371-5182
Sans frais : 1-800-567-8637
Télécopieur : (819) 371-5186

Montérégie

Complexe Saint-Charles
1111, rue Saint-Charles ouest,
bureau 411
Longueuil (Québec) J4K 5G4
Téléphone : (514) 928-4088
Sans frais : 1-800-284-0335
Télécopieur : (514) 928-4097

Nord du Québec

800, Tour Place Victoria, bureau 3800
B.P. 247
Montréal (Québec) H4Z 1E8
Téléphone : (514) 283-5174

Outaouais

259, boul. Saint-Joseph, bureau 202
Hull (Québec) J8Y 6T1
Téléphone : (819) 994-7442
Sans frais : 1-800-561-4353
Télécopieur : (819) 994-7846

Québec-Chaudière-Appalaches

905, rue Dufferin, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5M6
Téléphone : (418) 648-4826
Sans frais : 1-800-463-5204
Télécopieur : (418) 648-7291

Saguenay — Lac-Saint-Jean

170, rue Saint-Joseph sud, bureau 203
Alma (Québec) G8B 3E8
Téléphone : (418) 668-3084
Sans frais : 1-800-463-9808
Télécopieur : (418) 668-7584

**Diversification de l'économie
de l'Ouest Canada****Manitoba**

Immeuble Cargill
240, avenue Graham, bureau 712
B.P. 777
Winnipeg (Manitoba) R3C 2L4
Téléphone : (204) 983-4472
Sans frais : 1-800-561-5394
Télécopieur : (204) 983-4694

Saskatchewan

S.J. Cohen Building
119 4th Avenue South, Suite 601
P.O. Box 2025
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 3S7
Téléphone : (306) 975-4373
Sans frais : 1-800-203-9041
Télécopieur : (306) 975-5484

Alberta

Canada Place
9700 Jasper Avenue, Suite 1500
Edmonton (Alberta) T5J 4H7
Téléphone : (403) 495-4164
Sans frais : 1-800-550-9558
Télécopieur : (403) 495-4557

Colombie-Britannique

Bentall Tower 4
1055 Dunsmuir Street, Suite 1200
P.O. Box 49276
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7X 1L3
Téléphone : (604) 666-6256
Sans frais : 1-800-663-2008
Télécopieur : (604) 666-2353

Ottawa

Tours Centennial
200, rue Kent, 8^e étage
B.P. 2128, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W3
Téléphone : (613) 952-9378
Télécopieur : (613) 952-9384

**Stratégis : Industrie
Canada en direct**

Internet : <http://stratégis.ic.gc.ca>

Service de dépannage

Téléphone : (613) 954-5031
Sans frais : 1-800-328-6189
Télécopieur : (613) 954-1894

ADRESSES INTERNET

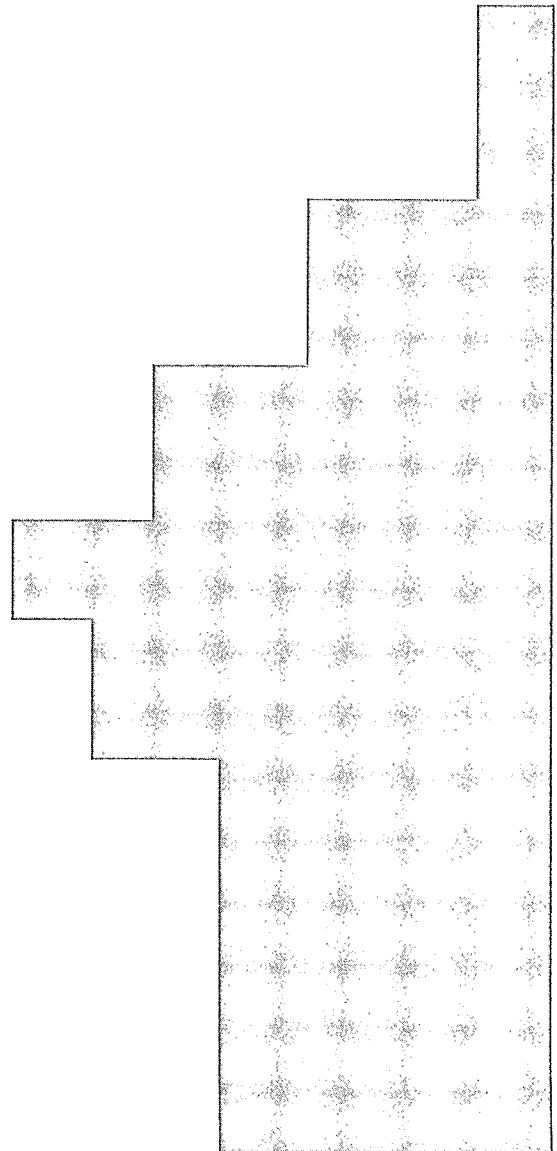
Accord sur le commerce intérieur	http://info.ic.gc.ca/ic-data/economy/economy-f.html
Affaires étrangères et Commerce international Canada	http://www.dfait-maeci.gc.ca
Agence canadienne de développement international	http://www.acdi-cida.gc.ca
Agence de promotion du Canada atlantique	http://www.acoa.ca
Aide au travail indépendant	http://www.cpnet.net/cp/programs/can.SEA.html
Assistance téléphonique aux petits exportateurs	http://www.edc.ca/francais/index.html
Banque de développement du Canada	http://www.bdc.ca/francais/index.html
Bureau du surintendant des faillites	http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/frndoc/superint.html
Centres de services aux entreprises du Canada	http://reliant.ic.gc.ca
Coalition canadienne de réseaux d'entreprises	http://strategis.ic.gc.ca
Collections numérisées de Rescol	http://www.schoolnet.ca/collections
Conseil canadien des normes	http://www.scc.ca
Contact! Le réseau canadien de gestion	http://strategis.ic.gc.ca/sc_mangb/contact/frndoc/homepage.html
Développement des ressources humaines Canada	http://www.hrdc-drhc.gc.ca
Direction des biens de consommation	http://strategis.ic.gc.ca:81/cgi-bin/fdec/wwwfetch?/sgmlf/cp00002f_pr780.sgml
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	http://www.deo.gc.ca
Entreprise autochtone Canada	http://www.vli.ca/abc
Formulaire de relevé d'emploi	http://www.hrdc-drhc.gc.ca/hrdc/ae/index.html
Forum pour la formation en commerce international	http://www.fitt.ca

Gouvernement du Canada	http://canada.gc.ca
Guide des services et des programmes du gouvernement à l'intention de la petite entreprise 1996-1997	http://strategis.ic.gc.ca/sc_mangb/frndoc/guidepme.html
Jeunes Stagiaires Canada	http://www.hrdc-drhc.gc.ca/hrdc/youth/yip/y176_f.html
<i>Loi sur les sociétés par actions</i>	http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/corpdtr/frndoc/homepage.html
Mesures Canada	http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/meascan/frndoc/homepage.html
NEXPRO ^{MD} — Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation	http://www.bdc.ca
NORTHSTAR Trade Finance Inc.	http://www.northstar.ca
Office de la propriété intellectuelle du Canada	http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/engdoc/cipo.html
Partenariat technologique Canada	http://info.ic.gc.ca/ic-data/industry/tpc/brochf.html
Politique d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones	http://www.inac.gc.ca
Programme d'accès communautaire	http://cnet.unb.ca/capf
Programme d'aide à la recherche industrielle	http://www.nrc.ca
Programme de coopération avec l'Europe centrale et de l'Est	http://www.acdi-cida.gc.ca
Programme de coopération industrielle	http://www.acdi-cida.gc.ca
Programme de développement commercial	http://www.inac.gc.ca
Programme de développement des marchés d'exportation	http://www.inac.gc.ca
Programme de gestion du spectre	http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/frndoc/spectre.html
Programme de négociation de l'accès aux ressources	http://www.inac.gc.ca
Programme de planification d'initiatives agricoles	http://www.bpav-ppia.com
Programme de promotion des relations avec les fournisseurs	http://www.pwgsc.gc.ca
Programme des ordinateurs pour les écoles	http://info.ic.gc.ca/ic-data/cfs/francais/contribuer.html
Propriétés fédérales à vendre	http://w3.pwgsc.gc.ca/govland

ADRESSES INTERNET

Répertoire national des diplômés	http://rnd.rescol.ca
Réseau canadien de technologie	http://ctn.nrc.ca
Réseau d'exportation agroalimentaire	http://atn-riae.agr.ca
Revenu Canada	http://www.rc.gc.ca
Services d'annuaires gouvernementaux électroniques	http://canada.gc.ca
Service des invitations ouvertes à soumissionner	http://www.obs.ism.ca
Société du crédit agricole	http://www.fcc-sca.com
Statistique Canada	http://www.statcan.ca
Stratégie canadienne de développement du commerce international	http://www.dfait-maeci.gc.ca/english/trade/cibs/francais/menu.htm
<i>Strategis</i>	http://strategis.ic.gc.ca
Voie d'accès à la technologie canadienne	http://strategis.ic.gc.ca

INDEX



INDEX

Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)	p. 36-37, 67
Accord sur le commerce intérieur	p. 23
ACF Capital atlantique Inc.	p. 15
Achat de billets à ordre	p. 32
Activités des associations commerciales	p. 30
Agence canadienne de développement international (ACDI)	p. 29, 34
Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)	p. 5, 15, 52
Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)	p. 27-28, 53
Aide au travail indépendant	p. 42-43
Aide financière à la recherche-développement	p. 55
Amélioration de l'appui aux expositions commerciales	p. 29
Amélioration de l'information	p. 28
Annuaire du Service d'exportation agroalimentaire	p. 27
Aperçus des statistiques industrielles	p. 9
Assistance téléphonique aux petits exportateurs	p. 32
Assurance-crédit à l'exportation	p. 32
Assurance-emploi	p. 42, 45, 47
Banque de développement du Canada	p. 7, 13-14, 22, 48-50, 52, 54
Brevets	p. 63
Bureau de la concurrence	p. 66
Bureau du surintendant des faillites	p. 69
Bureau fédéral de développement régional (Québec) — BFDR(Q)	p. 5, 15, 52
<i>CanadExport</i>	p. 24, 26
Capital de risque	p. 14
Capital patient	p. 14
Centre de recherches sur les communications	p. 57
Centre de vente	p. 67
Centre des occasions d'affaires internationales	p. 24, 26
Centre d'innovation en technologies de l'information du Centre de recherches sur les communications	p. 57
Centre du commerce international	p. 24-27
Centres de ressources humaines du Canada	p. 47
Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC)	p. 7-8, 24, 52
Certification ISO 9000 (Organisation internationale de normalisation)	p. 48
Circulaires d'information sur les radiocommunications	p. 69
Coalition canadienne de réseaux d'entreprises (CCRE)	p. 23
Collections numérisées de Rescol	p. 60

Colloques sur les douanes pour les entreprises	p. 36
Commerce agroalimentaire 2000	p. 27
Conseil canadien des normes (CCN)	p. 67-68
CONSENSUS	p. 67
Contact! Le réseau de gestion canadien	p. 9, 52
Contributions aux initiatives à but non lucratif	p. 16
Contributions pour des activités précommerciales	p. 15
Corporation commerciale canadienne (CCC)	p. 29, 33
Crédit d'impôt à l'investissement de recherche scientifique et de développement expérimental	p. 39-40
Déclaration annuelle de la TPS	p. 41
Déclarations et demandes simplifiées	p. 39
Délits criminels	p. 65
Dépliants du BFDR(Q)	p. 6
Dessin industriel	p. 64
Développement des ressources humaines Canada (DRHC)	p. 42-44, 46
Direction des biens de consommation	p. 66
dISTCoverly	p. 9
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	p. 6-7, 16, 32, 45, 51, 52
Données sur le commerce en direct	p. 9
Droit d'auteur	p. 64
Enregistrement de la propriété intellectuelle	p. 63
Entreprise autochtone Canada	p. 17-18
Entreprises constituées en personne morale	p. 39
Entreprises novices à l'exportation	p. 30
Équipes sectorielles nationales	p. 24-25
Exportateurs vers de nouveaux marchés alimentaires de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique latine	p. 28
<i>Faire affaire avec TPSGC</i>	p. 71
Femmes vers l'entrepreneurship®, Femmes vers le sommet®	p. 50
Feuilles de route	p. 8
Financement supplémentaire accordé aux SADC	p. 15
Fonds de croissance	p. 13
Fonds de développement des industries culturelles	p. 22
Fonds de prêts commerciaux	p. 16
Formation en exportation	p. 28
Forum pour la formation en commerce international	p. 53
Gouvernement du Canada en direct	p. 9
Guichets d'affaires de Revenu Canada	p. 37
<i>Guide de l'exportateur</i>	p. 24, 29
Guides d'autoplanification et guides spéciaux	p. 49

INDEX

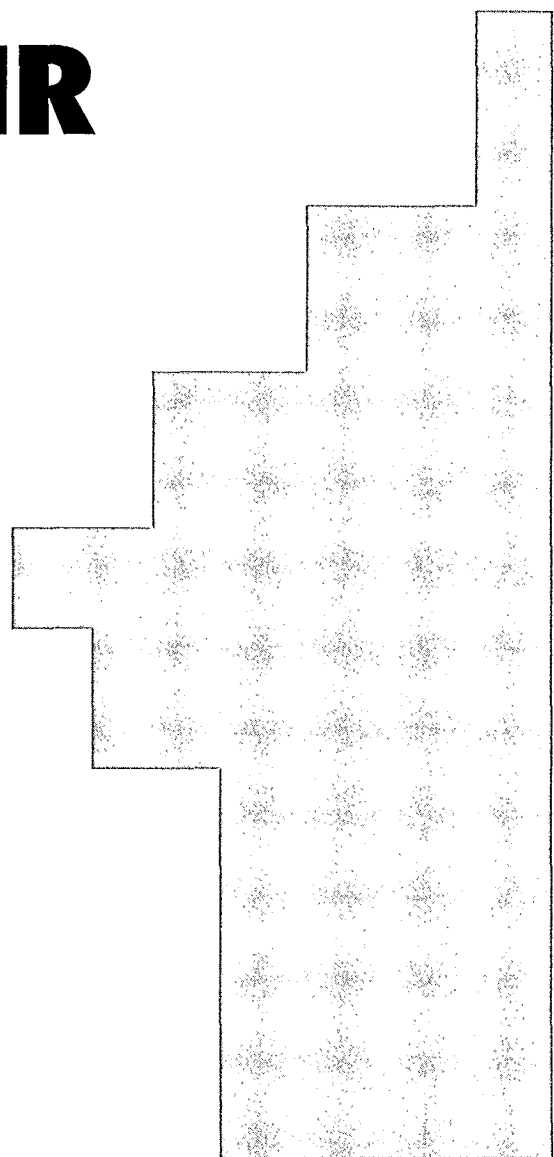
IDÉE-PME	p. 5, 15
InfoCentre	p. 24-25, 27
Info-Fax	p. 8
Infractions d'ordre civil	p. 65
Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor)	p. 4, 15-16
Initiative pour les femmes entrepreneures — Ouest canadien	p. 51
Initiative pour les jeunes entrepreneurs en affaires	p. 13
Jeunes Stagiaires Canada	p. 44
Licences de radiocommunication	p. 68
Lignes de crédit et protocoles	p. 32
<i>L'importation de marchandises au Canada à des fins commerciales</i>	p. 36
<i>Loi sur la concurrence</i>	p. 65
<i>Loi sur les mesures spéciales d'importation</i>	p. 36-37
<i>Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE)</i>	p. 12-13
<i>Loi sur les sociétés par actions</i>	p. 62
Marques de commerce	p. 64
Mesures Canada	p. 68
Méthode simplifiée de comptabilité de la TPS — Méthode rapide	p. 40
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce International (MAECI)	p. 24-26, 29
Module agroalimentaire du Forum pour la formation en commerce international	p. 53
NEXPRO ^{MD} — Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation	p. 50
Normalisation internationale	p. 67
NORTHSTAR Trade Finance Inc.	p. 32
Nouveaux exportateurs aux États Frontaliers (NEEF)	p. 53
Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers (NEXOS)	p. 53
Numéro d'entreprise	p. 38
Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)	p. 63-65
Organismes de développement économique communautaire	p. 18
Organismes de développement économique régional	p. 4
Outil de diagnostic ISO 9000 — Québec	p. 52
Partenariat technologique Canada (PTC)	p. 56-57
Partenariats locaux sur le marché du travail	p. 47
Patrimoine canadien	p. 21
PDME	p. 31
PDME — Marchés agroalimentaires	p. 31
Plan d'investissement communautaire du Canada (PICC)	p. 21
Planification stratégique	p. 48

Politique d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones	p. 72
Portefeuille de l'Industrie	p. 4
Prêts à redevances	p. 14
Prêts à terme	p. 13
Processus de passation des marchés de l'ACDI	p. 34
Profit\$®	p. 49
Programme d'accès communautaire	p. 59
Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)	p. 55
Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore	p. 22
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition	p. 22
Programme d'aide aux publications	p. 22
Programme de consultation CASE® (Consultation au service des entreprises)	p. 48
Programme de coopération avec l'Europe centrale et de l'Est	p. 35
Programme de coopération industrielle (PCI)	p. 35
Programme de déclaration et de versement électroniques de la TPS	p. 41
Programme d'emploi en commerce international	p. 45
Programme de développement commercial	p. 19
Programme de développement des entreprises	p. 15
Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)	p. 25, 30-31
Programme de gestion du spectre	p. 69
Programme de négociation de l'accès aux ressources	p. 19-20
Programme de paiements progressifs	p. 33
Programme de planification d'initiatives agricoles (PPIA)	p. 53
Programme de promotion des relations avec les fournisseurs	p. 70-71
Programme de visites aux nouveaux employeurs	p. 38
Programme des micro-entreprises	p. 13, 50
Programme des ordinateurs pour les écoles	p. 60-61
Programme du développement économique des collectivités (PDEC)	p. 18-19
Programme Étudiants bien branchés	p. 58-59
Programme MARG — la garantie générale sur les créances	p. 32
Propriétés fédérales à vendre	p. 72
Réduction de la paperasserie	p. 70
Regroupements	p. 7
Relevé d'emploi	p. 42, 45
Répertoire des entreprises canadiennes	p. 9
Répertoire national des diplômés (RND)	p. 43
Rescol	p. 59-61
Réseau canadien de technologie	p. 55-56
Réseau Info Agro-Export	p. 28
Réseau international d'information d'affaires	p. 9

INDEX

Réseau mondial d'information sur les exportations (WIN Exports)	p. 25-26, 30
Réseaux commerciaux régionaux	p. 24
Réserves pour pertes sur prêts	p. 16
Revenu Canada	p. 36, 39, 40
Semaine de la PME®	p. 49
Séminaires	p. 50
Séminaires d'information sur la petite entreprise	p. 38
Service de renseignements téléphoniques	p. 8
Service des invitations ouvertes à soumissionner (SIOS)	p. 34, 70-71
Service d'exportation agroalimentaire (SEA)	p. 27, 53
Service d'information	p. 67
Service personnalisé	p. 8
Service sur le Web	p. 8
Services commerciaux	p. 6
Services d'annuaires gouvernementaux électroniques — Direct500	p. 5
Services de consultation	p. 55
Services de financement	p. 6, 16
Services d'information	p. 6
Services des délégués commerciaux	p. 26
Société du crédit agricole (SCA)	p. 20, 53
Société pour l'expansion des exportations (SEE)	p. 29, 31-32
Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC)	p. 15, 16-17
Soumissions pour projets d'immobilisations	p. 30
Statistique Canada	p. 10
Stratégie canadienne de développement du commerce international	p. 24
Stratégies de commercialisation des produits agroalimentaires	p. 30-31
Stratégies de développement des marchés	p. 30
<i>Strategis</i>	p. 4, 9-10, 26, 62
Suivi des politiques et des pratiques de développement des marchés des pays rivaux	p. 28
Système d'information automatisé des douanes	p. 36
Système Info-Fax	p. 8
T4 abrégé pour les employeurs	p. 39
Taxe sur les produits et services (TPS)	p. 38, 40-41
Topographies de circuits intégrés (micropuces)	p. 64
Traité de coopération en matière de brevets	p. 63
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	p. 70
Une approche mondiale... Exportez vos services !	p. 25
Voie d'accès à la technologie canadienne	p. 58
WIN Exports	p. 25-26, 30

**SONDAGE :
AIDEZ-NOUS
À MIEUX
VOUS SERVIR**



SONDAGE : AIDEZ-NOUS À MIEUX VOUS SERVIR

Nous aimerions connaître votre opinion sur le présent guide. Prenez quelques minutes pour répondre aux questions suivantes.

1. Que pensez-vous en général du guide ?
 - très utile
 - utile
 - plus ou moins utile
 - inutile

2. Veuillez donner votre évaluation de chacun des aspects suivants du guide.
 - a) Exhaustivité de l'information (ne cochez qu'un point) :
 - excellente
 - bonne
 - passable
 - mauvaise

 - b) Présentation de l'information (ne cochez qu'un point) :
 - très utile
 - utile
 - plus ou moins utile
 - inutile

3. Si ce guide était mis à jour, révisé et publié à nouveau, seriez-vous intéressé à en recevoir un exemplaire ?
 - oui, très intéressé
 - probablement
 - non, pas intéressé
 - indécis

4. Comment avez-vous trouvé le guide sur le plan de la structure et du format ?
 - clair et facile à suivre
 - déroutant et difficile à suivre

5. En ce qui vous concerne, ce guide vous fournit-il suffisamment d'information sur chacun des sujets passés en revue pour vous permettre de déterminer si le programme peut vous être utile ?
 - oui, certainement
 - dans une certaine mesure
 - non
 - ne sais pas

6. Ce guide aurait été plus utile pour moi (cochez tous les éléments qui s'appliquent) s'il avait :
 - contenu plus de renseignements détaillés
 - contenu plus de numéros de téléphone et de télécopieur et plus d'adresses
 - donné des exemples
 - contenu des éléments graphiques

SONDAGE : AIDEZ-NOUS À MIEUX VOUS SERVIR

7. Selon vous, a-t-on omis dans ce guide de l'information importante ?

- non Oui — Veuillez préciser :

8. Y a-t-il certains sujets dans le présent guide qui, selon vous, devraient être abordés plus en détail ?

9. Faites part de toute suggestion en vue de l'amélioration de la prochaine version du guide.

10. Ce guide vous aidera-t-il dans le cadre de la recherche de clients ?

- oui non

11. Pour nous aider à mieux connaître nos clients, veuillez nous donner l'information suivante concernant votre entreprise.

a) Quel genre d'entreprise dirigez-vous ?

- services, veuillez préciser

- fabrication, veuillez préciser

- autre, veuillez préciser

b) Quel type d'entreprise possédez-vous ?

- entreprise individuelle, à domicile
 entreprise individuelle, locaux en dehors du domicile
 société de personnes, locaux en dehors du domicile
 société constituée en personne morale, locaux en dehors du domicile
 autre : _____

c) Depuis combien de temps êtes-vous en affaires ? _____

d) Combien d'employés compte votre entreprise ? _____

e) Quel est votre chiffre d'affaires annuel brut (montant estimatif) ?

- moins de 60 000 \$
- entre 60 000 et 100 000 \$
- entre 100 000 et 500 000 \$
- entre 500 000 et 1 000 000 \$
- entre un million et cinq millions de dollars
- plus de cinq millions de dollars

f) Utilisez-vous un ordinateur dans votre entreprise ?

- oui
- non

g) Utilisez-vous Internet dans votre entreprise ?

- oui
- non

Pour être inscrit sur notre liste d'envoi en vue de la distribution des versions ultérieures du présent guide, veuillez nous donner votre adresse :

Nom : _____

Entreprise : _____

Adresse : _____

Veuillez renvoyer le questionnaire dûment rempli par télécopieur au (613) 954-5492 ou à l'adresse suivante :

Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise
Industrie Canada
235, rue Queen, bureau 546A
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

